

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018

par Shana Conroy, Marta Burczycka et Laura Savage

Date de diffusion : le 12 décembre 2019



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2019

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2018

La violence familiale au Canada : un profil statistique est un rapport annuel produit par le Centre canadien de la statistique juridique dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral. Depuis 1998, ce rapport fournit des données actuelles sur la nature et l'étendue de la violence familiale au Canada, ainsi qu'une analyse des tendances au fil du temps. Les renseignements présentés dans ce rapport sont largement utilisés afin de surveiller les changements de sorte à informer les décideurs et le public.

L'édition de 2018 comporte des sections consacrées aux données policières sur la violence familiale envers les enfants et les jeunes, la violence entre partenaires intimes et la violence familiale envers les aînés. Ces sections, qui sont offertes sous forme de feuillets d'information assortis de tableaux de données détaillés, présentent aux lecteurs les principaux résultats de 2018 reposant sur les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et de l'Enquête sur les homicides.

Section 1 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

Section 3 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

Description de l'enquête

Section 1 : Violence familiale envers les enfants et les jeunes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

par Shana Conroy

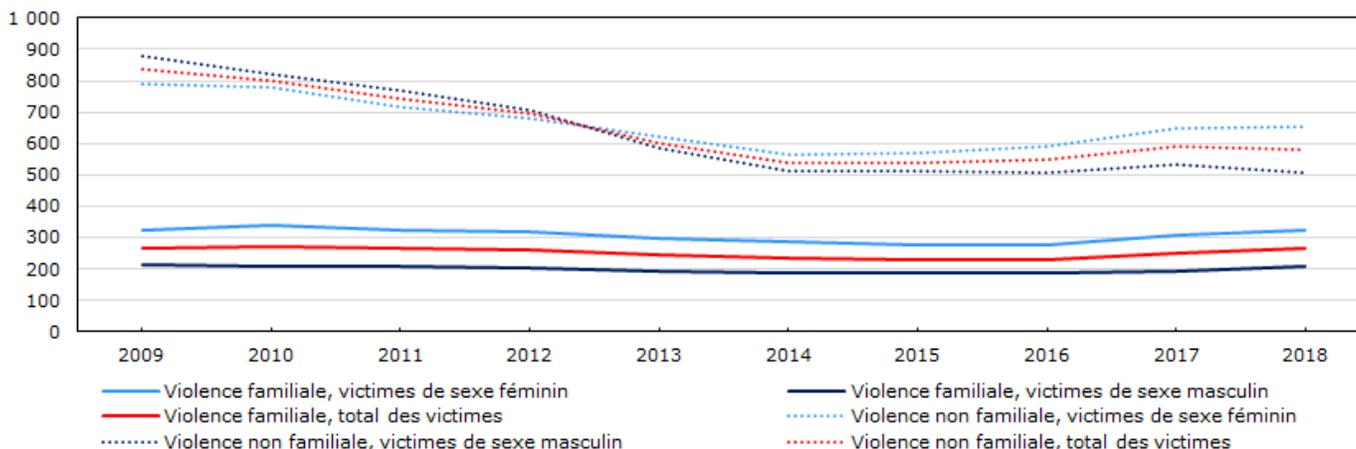
Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police augmente depuis 2017

- En 2018, on a dénombré 60 651 enfants et jeunes de 17 ans ou moins ayant été victimes d'affaires de violence déclarées par la police au Canada¹. Parmi ces victimes, 57 % étaient de sexe féminin et 43 %, de sexe masculin. Dans l'ensemble, les enfants et les jeunes victimes de violence ont été le plus souvent agressés par une simple connaissance (32 %) ou par un membre de la famille (31 %), et relativement moins souvent par un étranger (17 %) (tableau 1.1).
- Dans le cas des 18 965 enfants et jeunes victimes de violence aux mains d'un membre de la famille, l'agresseur était le plus souvent un parent (59 %), un autre membre de la famille, comme un grand-parent, un oncle ou une tante (24 %), ou encore un frère ou une sœur (16 %). Cette tendance était la même chez les victimes de sexe féminin et chez celles de sexe masculin (tableau 1.1).
- De 2017 à 2018, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes a augmenté de 7 %, tandis que le taux de violence non familiale a légèrement diminué de 2 %. De 2009 à 2018, le taux de violence familiale envers les enfants et les jeunes est demeuré assez stable (-1 %), alors que le taux de violence non familiale a connu une baisse relativement importante (-31 %) (graphique 1.1)².

Graphique 1.1

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence entre partenaires amoureux ou autres partenaires intimes de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge mais qui ont été classées incorrectement et ont reçu la valeur « 0 ». Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Le taux d'infractions sexuelles déclarées par la police qui ont été perpétrées au sein de la famille est près de cinq fois plus élevé chez les enfants et les jeunes de sexe féminin que chez ceux de sexe masculin

- En 2018, le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police était de 266 pour 100 000 personnes. Par ailleurs, ce taux augmentait avec l'âge des victimes, lequel passait de 159 victimes de 5 ans ou moins pour 100 000 personnes à 379 victimes de 15 à 17 ans pour 100 000 personnes. Il est important de souligner que la victimisation des enfants et des jeunes est souvent difficile à détecter — particulièrement dans un contexte de violence familiale — et que les données déclarées par la police sont probablement une sous-estimation de l'ampleur réelle du problème. Par exemple, les jeunes victimes forment un groupe distinct puisqu'elles ne sont peut-être pas conscientes qu'elles sont l'objet de victimisation, ne savent peut-être pas vers qui ou vers quelle ressource se tourner pour obtenir de l'aide, ne sont peut-être pas en mesure de signaler elles-mêmes la violence qu'elles subissent, et dépendent peut-être de l'agresseur (tableau 1.2).

- Parmi les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, le taux de voies de fait³ était plus élevé que le taux d'infractions sexuelles⁴ (145 et 90 pour 100 000 personnes, respectivement). En outre, le taux de voies de fait était le plus élevé chez les victimes de 15 à 17 ans (236), et le taux d'infractions sexuelles atteignait un sommet chez les jeunes de 12 à 14 ans (132) (tableau 1.2).
- On observait des différences selon le sexe de la victime en ce qui a trait au type de violence familiale subie : les taux de voies de fait étaient semblables pour les victimes de sexe féminin et celles de sexe masculin (143 par rapport à 148 pour 100 000 personnes), mais le taux d'infractions sexuelles était près de cinq fois plus élevé chez les victimes de sexe féminin (149 par rapport à 32) (tableau 1.2).

Les affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police sont plus souvent classées par mise en accusation que les affaires de violence non familiale

- Quel que soit le type d'infraction, les affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police sont plus souvent classées par mise en accusation — ou une accusation est recommandée — que les affaires de violence non familiale. En ce qui a trait à la proportion d'affaires classées par mise en accusation, on observait l'écart le plus marqué entre les victimes d'affaires de violence familiale et celles d'affaires de violence non familiale pour les autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence⁵ (60 % par rapport à 32 %), suivies des infractions sexuelles (44 % par rapport à 37 %) et des voies de fait (41 % par rapport à 36 %) (tableau 1.3).
- Pour les enfants et les jeunes victimes de violence familiale, les affaires de violence qui restaient le plus souvent non classées étaient les infractions sexuelles (44 %), ce qui était moins fréquent dans le cas des voies de fait (30 %) et des autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence (21 %). On a enregistré une plus grande proportion d'infractions sexuelles non classées chez les victimes de violence familiale de sexe masculin que chez celles de sexe féminin (49 % par rapport à 43 %) (tableau 1.3).

La majorité des enfants et des jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police vivent avec la personne qui les a agressés

- La grande majorité des enfants et des jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police ont été agressés dans un lieu résidentiel (91 % des victimes de sexe féminin et 90 % des victimes de sexe masculin) (tableau 1.4).
- La plupart des enfants et des jeunes qui ont été victimes de violence familiale dans un lieu résidentiel vivaient avec la personne qui les a agressés, ce qui était un peu plus courant chez les victimes de sexe masculin que chez celles de sexe féminin (69 % par rapport à 60 %). De plus, 16 % des victimes de sexe féminin et 13 % des victimes de sexe masculin ont été l'objet de violence dans leur propre résidence, où l'auteur présumé ne vivait pas (tableau 1.4).
- Parmi les enfants et les jeunes qui ont été l'objet de violence familiale dans un lieu résidentiel, il était plus courant chez les victimes de sexe masculin que chez celles de sexe féminin de vivre avec l'auteur présumé, quel que soit le type de lien familial. Parmi les victimes de sexe masculin, 75 % vivaient avec un parent, 72 %, avec un frère ou une sœur et 42 %, avec un autre membre de la famille qui les a agressés (comparativement à 73 %, 62 % et 34 % des victimes de sexe féminin, respectivement) (tableau 1.4).

La force physique est souvent employée contre les enfants et les jeunes victimes dans les affaires de violence familiale déclarées par la police

- La force physique a été employée contre les trois quarts (75 %) des enfants et des jeunes victimes d'affaires de violence familiale déclarées par la police. Environ 1 enfant ou jeune victime de violence familiale sur 6 (15 %) a fait l'objet d'une agression dans laquelle une arme était présente; la présence d'une arme à feu était rare (1 %) (tableau 1.5)⁶.
- Malgré l'emploi de la force physique ou la présence d'une arme dans 91 % des affaires, 6 enfants et jeunes victimes de violence familiale sur 10 (62 %) n'ont subi aucune blessure corporelle à la suite de la victimisation qu'ils ont vécue. Dans le cas des 4 victimes sur 10 (38 %) qui ont subi des blessures corporelles, les blessures étaient presque toutes mineures. Les victimes de violence familiale de sexe masculin étaient plus susceptibles de subir des blessures que celles de sexe féminin (45 % par rapport à 34 %). Il n'est pas possible de déterminer les répercussions émotionnelles de la victimisation avec violence à court et à long terme au moyen des données déclarées par la police (tableau 1.5).

Encadré 1.1**Expériences autodéclarées de pratiques parentales sévères**

En 2018, Statistique Canada a mené l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) dans le cadre de la stratégie « Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe ». À l'aide de cette enquête, on a posé des questions aux Canadiens de 15 ans et plus sur les comportements sexuels inappropriés qu'ils ont vécus à la maison, au travail, en public et en ligne, ainsi que sur les voies de fait et les agressions sexuelles dont ils ont été victimes. L'ESEPP comportait également des questions rétrospectives sur les pratiques parentales sévères subies avant l'âge de 15 ans. Bien que certaines formes de pratiques parentales sévères ne soient pas nécessairement considérées comme des actes criminels, des recherches ont démontré que le fait de prodiguer des soins à un enfant en bas âge peut avoir des répercussions importantes sur le bien-être et le développement de celui-ci⁷.

L'ESEPP comportait les questions suivantes au sujet des pratiques parentales sévères :

Avant l'âge de 15 ans, [...] vos parents ou d'autres personnes qui étaient responsables de vous [ont-ils] fait l'une des actions suivantes?

- Ils vous ont donné la fessée avec leur main ou vous ont tapé sur les mains?
- Ils ont tenu des propos qui vous ont vraiment fait de la peine?
- Ils ont tenu des propos qui vous ont fait sentir comme si vous n'étiez pas voulu ou aimé?
- Ils n'ont pas répondu à vos besoins fondamentaux, comme vous laver, vous nourrir ou vous vêtir?

Parmi les répondants vivant dans les provinces au Canada, 64 % ont déclaré avoir vécu une certaine forme de pratique parentale sévère (65 % des femmes et 62 % des hommes). Les pratiques parentales sévères les plus souvent déclarées étaient la fessée ou la tape (55 % de l'ensemble des Canadiens), les propos qui ont fait de la peine (38 %), les propos qui ont fait sentir l'enfant comme s'il n'était pas voulu ou pas aimé (19 %) et le fait de ne pas répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant (4 %). La tendance était la même, tant chez les femmes que chez les hommes.

Les auteurs d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police sont le plus souvent âgés de 18 à 44 ans

- Parmi tous les auteurs d'affaires de violence envers des enfants et des jeunes déclarées par la police, 34 % des auteurs présumés de sexe féminin et 30 % des auteurs présumés de sexe masculin ont agressé un membre de leur famille. Pour chaque tranche de 100 000 personnes, 9 femmes et 31 hommes étaient des auteurs présumés de violence familiale envers des enfants et des jeunes (tableau 1.6)⁸.
- Dans l'ensemble, les auteurs présumés de violence familiale envers des enfants et des jeunes étaient le plus souvent âgés de 18 à 44 ans (34 pour 100 000 personnes). La tendance était la même, tant chez les auteurs présumés de sexe féminin que chez les auteurs présumés de sexe masculin (tableau 1.6).

Les affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police augmentent dans presque toutes les provinces et tous les territoires depuis 2017

- Parmi les provinces, les plus hauts taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes ont été enregistrés en Saskatchewan (453 pour 100 000 personnes), au Manitoba (370) et au Québec (368), alors que les plus faibles taux ont été observés en Ontario (182), en Colombie-Britannique (200) et en Alberta (244). Tout comme c'est le cas pour la criminalité en général, ce sont les territoires qui ont affiché les taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes les plus élevés (tableau 1.7).
- À l'instar de la violence non familiale, les taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes étaient plus élevés chez les victimes de sexe féminin que chez celles de sexe masculin dans chaque province et territoire. Les écarts les plus marqués entre le nombre de victimes de sexe féminin et le nombre de victimes de sexe masculin ont été observés dans les Territoires du Nord-Ouest (1 647 par rapport à 723), au Manitoba (483 par rapport à 262), au Nunavut (1 845 par rapport à 1 001) et au Nouveau-Brunswick⁹ (434 par rapport à 241) (tableau 1.7).
- De 2017 à 2018, les affaires de violence familiale déclarées par la police ont augmenté dans chaque province et territoire, à l'exception de la Saskatchewan (-7 %), qui a tout de même affiché le taux le plus élevé parmi les provinces en 2018, et de l'Alberta (-1 %). La plus forte augmentation a été observée à l'Île-du-Prince-Édouard (+62 %), suivie des Territoires du Nord-Ouest (+21 %) et du Yukon (+12 %). Cependant, compte tenu du nombre relativement faible de victimes dans ces régions, tout changement dans les chiffres a une incidence importante sur le taux. L'augmentation globale au Yukon est attribuable à une hausse de 30 % chez les victimes de sexe féminin, alors qu'une diminution de 7 % a été enregistrée chez les victimes de sexe masculin (tableau 1.7)¹⁰.

Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police est près de deux fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines

- En 2018, le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes déclarées par la police était près de deux fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (448 par rapport à 227 pour 100 000 personnes). Cette tendance était semblable chez les victimes de sexe féminin et chez celles de sexe masculin, bien que l'écart entre les régions rurales et les régions urbaines était plus important chez les victimes de sexe féminin (566 par rapport à 276) que chez celles de sexe masculin (336 par rapport à 180) (tableau 1.8)¹¹.
- Le taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes était plus faible dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) — les plus grandes villes du Canada — que dans les régions autres que les RMR (207 pour 100 000 personnes par rapport à 413)¹². Les taux d'affaires de violence familiale envers les enfants et les jeunes étaient les plus élevés à Saguenay, à Trois-Rivières, à Halifax et à Gatineau (451, 389, 361 et 359, respectivement), alors qu'ils étaient les plus faibles à Kelowna, à Barrie, à Ottawa et à Guelph (98, 123, 129 et 129, respectivement) (tableau 1.9).
- Les victimes de sexe féminin affichaient des taux plus élevés d'affaires de violence dans toutes les RMR. L'écart entre le taux des victimes de sexe féminin et celui des victimes de sexe masculin était le plus marqué à Guelph (198 pour 100 000 personnes par rapport à 63) et dans le Grand Sudbury (443 par rapport à 160) (tableau 1.9).

Les homicides commis contre un enfant ou un jeune au sein de la famille sont le plus souvent motivés par la frustration, la colère ou le désespoir

- Les homicides perpétrés au sein de la famille surviennent dans des contextes interpersonnels complexes où l'on retrouve souvent des antécédents de violence¹³. De 2008 à 2018, le principal mobile dans les affaires d'homicide perpétrées contre un enfant ou un jeune au sein de la famille était, de loin, la frustration, la colère ou le désespoir (61 %); peu importe le groupe d'âge, il s'agissait du mobile le plus fréquent. Une dispute ou une querelle était également un mobile courant dans les affaires d'homicide commises contre des jeunes de 12 à 14 ans et de 15 à 17 ans (19 % et 24 %, respectivement) (tableau 1.10).
- Les auteurs d'homicides contre les enfants et les jeunes sont plus souvent un membre de la famille qu'une personne non apparentée (2,23 par rapport à 1,81 pour 1 million de personnes). De 2008 à 2018, le taux d'homicides commis contre des enfants et des jeunes au sein de la famille a reculé de 38 %, lequel est passé de 3,59 à 2,23 pour 1 million de personnes (ou de 25 victimes en 2008 à 16 victimes en 2018) (tableau 1.11).

Notes

1. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.

2. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

3. Les voies de fait comprennent les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

4. Les infractions sexuelles comprennent l'agression sexuelle de niveau 1, de niveau 2 (agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agression sexuelle grave), ainsi que les infractions sexuelles contre les enfants.

5. Comprend toutes les autres infractions avec violence. L'homicide, les autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre sont toutefois exclus.

6. Les données sur le type d'arme présent et sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

7. Voir, par exemple, Linda J. Luecken et Kathryn S. Lemery, 2004, « Early caregiving and physiological stress responses », *Clinical Psychology Review*, vol. 24, n° 2, p. 171 à 191.

8. Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime.

9. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

10. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

11. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent

dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

12. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement (RMR) », veuillez consulter la note 11.

13. De 2008 à 2018, les services de police ont établi que dans 34 % des affaires d'homicide commises contre un enfant ou un jeune au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1.1
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Victimes de sexe féminin										
Lien familial	1 984	71	3 708	58	2 686	26	3 039	21	11 417	33
Parent ¹	1 364	49	2 088	33	1 340	13	1 303	9	6 095	18
Frère ou sœur ²	261	9	731	11	519	5	581	4	2 092	6
Autre membre de la famille ³	359	13	889	14	827	8	1 155	8	3 230	9
Lien non familial	815	29	2 654	42	7 825	74	11 753	79	23 047	67
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	875	8	2 981	20	3 856	11
Ami ⁵	58	2	312	5	1 311	12	1 517	10	3 198	9
Simple connaissance ⁶	336	12	1 353	21	3 888	37	4 695	32	10 272	30
Symbole d'autorité ⁷	203	7	316	5	267	3	267	2	1 053	3
Étranger	211	8	654	10	1 441	14	2 113	14	4 419	13
Autre lien ⁸	7	0,3	19	0,3	43	0,4	180	1	249	1
Lien inconnu	15	...	33	...	104	...	0	...	152	...
Total des victimes de sexe féminin	2 814	100	6 395	100	10 615	100	14 792	100	34 616	100
Victimes de sexe masculin										
Lien familial	1 721	72	2 933	50	1 400	19	1 494	14	7 548	29
Parent ¹	1 388	58	2 213	38	832	12	755	7	5 188	20
Frère ou sœur ²	134	6	326	6	221	3	315	3	996	4
Autre membre de la famille ³	199	8	394	7	347	5	424	4	1 364	5
Lien non familial	679	28	2 877	50	5 809	81	9 068	86	18 433	71
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	50	1	307	3	357	1
Ami ⁵	46	2	339	6	649	9	791	7	1 825	7
Simple connaissance ⁶	247	10	1 527	26	3 316	46	4 222	40	9 312	36
Symbole d'autorité ⁷	199	8	374	6	181	3	162	2	916	4
Étranger	181	8	610	10	1 575	22	3 452	33	5 818	22
Autre lien ⁸	6	0,3	27	0,5	38	1	134	1	205	1
Lien inconnu	10	...	21	...	15	...	8	...	54	...
Total des victimes de sexe masculin	2 410	100	5 831	100	7 224	100	10 570	100	26 035	100
Total des victimes										
Lien familial	3 705	71	6 641	55	4 086	23	4 533	18	18 965	31
Parent ¹	2 752	53	4 301	35	2 172	12	2 058	8	11 283	19
Frère ou sœur ²	395	8	1 057	9	740	4	896	4	3 088	5
Autre membre de la famille ³	558	11	1 283	11	1 174	7	1 579	6	4 594	8

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.1 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Total des victimes										
Lien non familial	1 494	29	5 531	45	13 634	77	20 821	82	41 480	69
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	925	5	3 288	13	4 213	7
Ami ⁵	104	2	651	5	1 960	11	2 308	9	5 023	8
Simple connaissance ⁶	583	11	2 880	24	7 204	41	8 917	35	19 584	32
Symbole d'autorité ⁷	402	8	690	6	448	3	429	2	1 969	3
Étranger	392	8	1 264	10	3 016	17	5 565	22	10 237	17
Autre lien ⁸	13	0,3	46	0,4	81	0,5	314	1	454	1
Lien inconnu	25	...	54	...	119	...	8	...	206	...
Total des victimes	5 224	100	12 226	100	17 839	100	25 362	100	60 651	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). En ce qui concerne les victimes de 15 à 17 ans, comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens). Comprend également une faible proportion de victimes de violence familiale pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime a été classé incorrectement.

4. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie « Autres partenaires intimes » désigne la violence commise par une personne avec laquelle la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

5. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

6. Comprend les voisins.

7. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant, patient-médecin, adolescent-conseiller pour les jeunes, détenu-gardien). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

8. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans ont été classées dans la catégorie « Lien inconnu » et non dans les catégories relatives à la violence conjugale ou entre partenaires intimes. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les liens inconnus. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.2

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2018

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale										
Victimes de sexe féminin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	6	1	1	0,1	2	0,3	4	1	13	0,4
Tentative de meurtre ²	2	0,2	1	0,1	0	0	2	0,3	5	0,1
Infractions sexuelles ³	861	76	1 998	168	1 345	235	1 004	172	5 208	149
Agression sexuelle ⁴	400	35	808	68	616	107	660	113	2 484	71
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	461	40	1 190	100	729	127	344	59	2 724	78
Voies de fait ⁶	792	69	1 404	118	1 134	198	1 646	281	4 976	143
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	323	28	304	25	205	36	383	65	1 215	35
Total des victimes de sexe féminin	1 984	174	3 708	311	2 686	469	3 039	520	11 417	327
Victimes de sexe masculin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	7	1	1	0,1	1	0,2	2	0,3	11	0,3
Tentative de meurtre ²	4	0,3	7	1	0	0	2	0,3	13	0,4
Infractions sexuelles ³	320	27	547	44	195	33	116	19	1 178	32
Agression sexuelle ⁴	144	12	277	22	101	17	90	15	612	17
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	176	15	270	22	94	16	26	4	566	16
Voies de fait ⁶	1 060	89	2 089	169	1 063	179	1 182	193	5 394	148
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	330	28	289	23	141	24	192	31	952	26
Total des victimes de sexe masculin	1 721	144	2 933	237	1 400	236	1 494	244	7 548	207
Total des victimes										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	13	1	2	0,1	3	0,3	6	1	24	0,3
Tentative de meurtre ²	6	0,3	8	0,3	0	0	4	0,3	18	0,3
Infractions sexuelles ³	1 181	51	2 545	105	1 540	132	1 120	94	6 386	90
Agression sexuelle ⁴	544	23	1 085	45	717	61	750	63	3 096	43
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	637	27	1 460	60	823	70	370	31	3 290	46
Voies de fait ⁶	1 852	79	3 493	144	2 197	188	2 828	236	10 370	145
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	653	28	593	24	346	30	575	48	2 167	30
Total des victimes	3 705	159	6 641	273	4 086	350	4 533	379	18 965	266
Violence non familiale										
Victimes de sexe féminin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	2	0,2	1	0,1	6	1	4	1	13	0,4
Tentative de meurtre ²	4	0,4	0	0	0	0	14	2	18	1
Infractions sexuelles ³	390	34	1 287	108	3 725	650	4 640	794	10 042	288
Agression sexuelle ⁴	194	17	515	43	1 907	333	3 633	621	6 249	179
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	196	17	772	65	1 818	317	1 007	172	3 793	109
Voies de fait ⁶	257	23	811	68	2 138	373	4 202	719	7 408	212
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	162	14	555	47	1 956	341	2 893	495	5 566	159
Total des victimes de sexe féminin	815	71	2 654	223	7 825	1 366	11 753	2 010	23 047	660

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.2 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2018

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence non familiale										
Victimes de sexe masculin										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	1	0,1	3	0,2	1	0,2	13	2	18	0,5
Tentative de meurtre ²	1	0,1	1	0,1	4	1	21	3	27	1
Infractions sexuelles ³	167	14	520	42	478	80	449	73	1 614	44
Agression sexuelle ⁴	85	7	280	23	254	43	304	50	923	25
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	82	7	240	19	224	38	145	24	691	19
Voies de fait ⁶	332	28	1 705	138	3 262	549	4 935	807	10 234	281
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	178	15	648	52	2 064	347	3 650	597	6 540	180
Total des victimes de sexe masculin	679	57	2 877	232	5 809	977	9 068	1 483	18 433	506
Total des victimes										
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	3	0,1	4	0,2	7	1	17	1	31	0,4
Tentative de meurtre ²	5	0,2	1	0,04	4	0,3	35	3	45	1
Infractions sexuelles ³	557	24	1 807	74	4 203	360	5 089	425	11 656	163
Agression sexuelle ⁴	279	12	795	33	2 161	185	3 937	329	7 172	101
Infractions sexuelles contre les enfants ⁵	278	12	1 012	42	2 042	175	1 152	96	4 484	63
Voies de fait ⁶	589	25	2 516	103	5 400	463	9 137	764	17 642	247
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁷	340	15	1 203	49	4 020	344	6 543	547	12 106	170
Total des victimes	1 494	64	5 531	228	13 634	1 168	20 821	1 741	41 480	582

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend l'agression sexuelle et les infractions sexuelles contre les enfants.

4. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

5. Comprend les infractions au *Code criminel* dont les victimes sont des enfants et des jeunes. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.

6. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

7. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.3

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence familiale						Violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Infractions sexuelles²													
Affaires non classées ³	2 218	43	574	49	2 792	44	4 806	48	795	49	5 601	48	47
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	640	12	172	15	812	13	1 123	11	210	13	1 333	11	12
Autre raison ⁴	1 578	30	402	34	1 980	31	3 683	37	585	36	4 268	37	35
Affaires classées par mise en accusation ⁵	2 382	46	433	37	2 815	44	3 822	38	518	32	4 340	37	40
Affaires classées sans mise en accusation	608	12	171	15	779	12	1 414	14	301	19	1 715	15	14
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	174	3	40	3	214	3	536	5	56	3	592	5	4
Motif hors du contrôle du service de police	165	3	42	4	207	3	217	2	29	2	246	2	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	92	2	33	3	125	2	374	4	100	6	474	4	3
Autre raison ⁷	177	3	56	5	233	4	287	3	116	7	403	3	4
Total⁸	5 208	100	1 178	100	6 386	100	10 042	100	1 614	100	11 656	100	100
Voies de fait⁹													
Affaires non classées ³	1 504	30	1 652	31	3 156	30	2 094	28	3 371	33	5 465	31	31
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	384	8	426	8	810	8	321	4	470	5	791	4	6
Autre raison ⁴	1 120	23	1 226	23	2 346	23	1 773	24	2 901	28	4 674	26	25
Affaires classées par mise en accusation ⁵	2 060	41	2 180	40	4 240	41	3 146	42	3 227	32	6 373	36	38
Affaires classées sans mise en accusation	1 412	28	1 562	29	2 974	29	2 168	29	3 636	36	5 804	33	31
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	499	10	516	10	1 015	10	702	9	1 134	11	1 836	10	10
Motif hors du contrôle du service de police	288	6	374	7	662	6	89	1	150	1	239	1	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	533	11	584	11	1 117	11	938	13	1 544	15	2 482	14	13
Autre raison ⁷	92	2	88	2	180	2	439	6	808	8	1 247	7	5
Total⁸	4 976	100	5 394	100	10 370	100	7 408	100	10 234	100	17 642	100	100
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰													
Affaires non classées ³	268	22	189	20	457	21	2 196	39	2 891	44	5 087	42	39
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	63	5	46	5	109	5	386	7	498	8	884	7	7
Autre raison ⁴	205	17	143	15	348	16	1 810	33	2 393	37	4 203	35	32
Affaires classées par mise en accusation ⁵	725	60	586	62	1 311	60	1 787	32	2 085	32	3 872	32	36

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.3 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Violence familiale						Violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰													
Affaires classées sans mise en accusation	222	18	177	19	399	18	1 583	28	1 564	24	3 147	26	25
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	80	7	58	6	138	6	485	9	528	8	1 013	8	8
Motif hors du contrôle du service de police	57	5	55	6	112	5	87	2	82	1	169	1	2
Pouvoir discrétionnaire du service de police	63	5	48	5	111	5	723	13	647	10	1 370	11	10
Autre raison ⁷	22	2	16	2	38	2	288	5	307	5	595	5	4
Total⁸	1 215	100	952	100	2 167	100	5 566	100	6 540	100	12 106	100	100

1. Comprend les enfants et les jeunes victimes de violence familiale et non familiale.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves), ainsi que les infractions sexuelles contre les enfants. La catégorie « Infractions sexuelles contre les enfants » comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'exploitation sexuelle, mais elle exclut les agressions sexuelles des niveaux 1, 2 et 3 et les autres infractions sexuelles qui ne sont pas commises contre des enfants.

3. Après la reclassification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, un certain nombre de nouvelles catégories de classement ont été créées en 2018. Remplaçant l'ancienne catégorie « Affaires non classées », les nouvelles catégories comprennent « Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation », « Dossier ouvert et en cours d'enquête » et « Affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié) ». Comme ces nouvelles catégories ont été mises en œuvre tout au long de l'année, les données de 2018 peuvent faire l'objet de déclarations incohérentes et doivent être utilisées avec prudence.

4. Comprend les dossiers ouverts et en cours d'enquête, et les affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié).

5. Comprend les affaires classées par mise en accusation, les affaires où une accusation est recommandée, ainsi que les affaires où une accusation est recommandée, mais pour lesquelles la Couronne refuse de porter toute accusation.

6. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

7. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

8. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il est possible que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

9. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

10. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs. L'homicide, les autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre sont toutefois exclus.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison des chiffres relativement faibles, les données sur les homicides, les autres infractions causant la mort et les tentatives de meurtre ne sont pas présentées dans ce tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.4

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lieu de l'affaire et le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2018

Lieu de l'affaire	Violence familiale								Violence non familiale	
	Parent ¹		Frère ou sœur ²		Autre membre de la famille ³		Total		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin		
	pourcentage									
Lieu résidentiel et occupation/inoccupation ⁴	92	91	91	91	87	85	91	90	48	24
Occupé par la victime et par l'auteur présumé	73	75	62	72	34	42	60	69	10	12
Occupé par la victime, mais non par l'auteur présumé ⁵	11	11	16	12	25	23	16	13	38	43
Occupé par l'auteur présumé, mais non par la victime ⁶	11	10	13	9	23	18	15	11	26	16
Occupé ni par la victime ni par l'auteur présumé ⁷	5	5	9	6	18	17	9	7	26	29
Construction sur une propriété privée ⁸	0,1	0,2	0,2	0,3	0,4	1	0,2	0,3	0,4	0,2
Immeuble commercial ⁹	1	2	1	1	1	2	1	2	6	7
École ¹⁰	1	1	1	1	2	3	1	1	21	29
Aire ouverte ¹¹	4	4	4	5	6	7	5	5	20	35
Autre lieu ¹²	2	2	2	1	2	2	2	2	4	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). En ce qui concerne les victimes de 15 à 17 ans, comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens). Comprend également une faible proportion de victimes de violence familiale pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime a été classé incorrectement.

4. Comprend les maisons individuelles, les unités de logement (p. ex. les appartements et les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel), les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires et les maisons de transition. L'occupation/inoccupation ne s'applique qu'aux lieux résidentiels. Elle permet d'indiquer si les lieux étaient habités par la victime ou l'auteur présumé au moment de l'affaire.

5. Comprend les lieux résidentiels occupés par la victime, mais non occupés par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

6. Comprend les lieux résidentiels occupés par l'auteur présumé, mais non par la victime.

7. Comprend les lieux résidentiels occupés ni par la victime ni par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels non occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

8. Comprend les constructions situées sur une propriété privée (p. ex. les remises, les garages isolés et les bateaux de pêche).

9. Comprend les immeubles, les entrepôts et les lieux commerciaux dont la fonction principale est d'abriter des activités lucratives légitimes (p. ex. les banques, les bars, les restaurants, les concessionnaires d'automobiles, les dépanneurs et les stations-service).

10. Comprend les écoles — la pré-maternelle jusqu'à la 13^e année ou cégep — et les universités et collèges durant les activités surveillées et en dehors de celles-ci.

11. Comprend les parcs de stationnement, les rues, les routes, les autoroutes et les autres aires ouvertes (p. ex. les terrains de jeux en plein air, les parcs et les champs). Comprend aussi les autobus urbains et les aribus, les métros et les stations de métro, et les autres installations de transport public et installations attenantes.

12. Comprend les établissements institutionnels à vocation religieuse, les hôpitaux, les établissements correctionnels et les autres immeubles non commerciaux (p. ex. les immeubles de l'administration publique et les centres communautaires).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires comportant un lieu inconnu ou pour lesquelles l'occupation était inconnue sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.5

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2018

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Aucune arme ¹	544	7	204	4	748	6	2 271	13	746	5	3 017	10
Menaces ²	240	3	188	4	428	3	1 600	9	1 539	11	3 139	10
Force physique	5 884	78	3 533	72	9 417	75	11 382	67	7 909	56	19 291	62
Arme	920	12	1 015	21	1 935	15	1 792	11	3 895	28	5 687	18
Arme à feu	34	0,4	44	1	78	1	220	1	671	5	891	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	196	3	227	5	423	3	525	3	1 522	11	2 047	7
Massue ou autre instrument contondant	112	1	129	3	241	2	134	1	316	2	450	1
Autre arme ⁴	578	8	615	12	1 193	10	913	5	1 386	10	2 299	7
Arme inconnue	505	...	201	...	706	...	750	...	324	...	1 074	...
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	8 093	100	5 141	100	13 234	100	17 795	100	14 413	100	32 208	100
Aucune blessure corporelle ⁵	4 797	66	2 551	55	7 348	62	11 647	70	8 389	61	20 036	66
Blessures corporelles	2 429	34	2 104	45	4 533	38	4 956	30	5 310	39	10 266	34
Blessures corporelles mineures ⁶	2 353	33	2 008	43	4 361	37	4 802	29	4 910	36	9 712	32
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	76	1	96	2	172	1	154	1	400	3	554	2
Gravité inconnue	867	...	486	...	1 353	...	1 192	...	714	...	1 906	...
Total — degré de gravité des blessures	8 093	100	5 141	100	13 234	100	17 795	100	14 413	100	32 208	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée ou aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

6. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les affaires pour lesquelles le type d'arme utilisé ou le degré de gravité des blessures était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.6

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les enfants et les jeunes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux		
Auteurs présumés de sexe féminin										
Lien familial	218	6	1 216	19	266	5	9	0,3	1 709	9
Parent ¹	11	0,3	927	14	196	4	2	0,1	1 136	6
Frère ou sœur ²	118	3	102	2	18	0,4	5	0,2	243	1
Autre membre de la famille ³	89	3	187	3	52	1	2	0,1	330	2
Lien non familial	2 482	71	699	11	131	3	21	1	3 333	18
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	158	5	75	1	3	0,1	0	0	236	1
Ami ⁵	482	14	75	1	1	0,02	0	0	558	3
Simple connaissance ⁶	1 681	48	339	5	38	1	9	0,3	2 067	11
Symbole d'autorité ⁷	12	0,3	72	1	59	1	8	0,2	151	1
Étranger	137	4	132	2	27	1	4	0,1	300	2
Autre lien ⁸	12	0,3	6	0,1	3	0,1	0	0	21	0,1
Total des auteurs présumés de sexe féminin	2 700	77	1 915	29	397	8	30	1	5 042	27
Auteurs présumés de sexe masculin										
Lien familial	1 097	30	3 266	48	1 182	24	169	6	5 714	31
Parent ¹	28	1	1 933	29	813	16	31	1	2 805	15
Frère ou sœur ²	584	16	461	7	98	2	59	2	1 202	7
Autre membre de la famille ³	485	13	872	13	271	5	79	3	1 707	9
Lien non familial	7 647	210	4 671	69	859	17	204	7	13 381	73
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	1 043	29	1 279	19	13	0,3	1	0,04	2 336	13
Ami ⁵	1 331	37	456	7	55	1	10	0,4	1 852	10
Simple connaissance ⁶	4 614	127	1 658	25	358	7	67	2	6 697	37
Symbole d'autorité ⁷	50	1	303	4	164	3	39	1	556	3
Étranger	574	16	903	13	238	5	79	3	1 794	10
Autre lien ⁸	35	1	72	1	31	1	8	0,3	146	1
Total des auteurs présumés de sexe masculin	8 744	240	7 937	118	2 041	41	373	13	19 095	105
Total des auteurs présumés										
Lien familial	1 315	18	4 482	34	1 448	14	178	3	7 423	20
Parent ¹	39	1	2 860	22	1 009	10	33	1	3 941	11
Frère ou sœur ²	702	10	563	4	116	1	64	1	1 445	4
Autre membre de la famille ³	574	8	1 059	8	323	3	81	1	2 037	6

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.6 — fin

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les enfants et les jeunes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus		nombre	taux
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux		
Total des auteurs présumés										
Lien non familial	10 129	142	5 370	40	990	10	225	4	16 714	46
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁴	1 201	17	1 354	10	16	0,2	1	0,02	2 572	7
Ami ⁵	1 813	25	531	4	56	1	10	0,2	2 410	7
Simple connaissance ⁶	6 295	88	1 997	15	396	4	76	1	8 764	24
Symbole d'autorité ⁷	62	1	375	3	223	2	47	1	707	2
Étranger	711	10	1 035	8	265	3	83	1	2 094	6
Autre lien ⁸	47	1	78	1	34	0,3	8	0,1	167	0,5
Total des auteurs présumés	11 444	160	9 852	74	2 438	24	403	7	24 137	66

1. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

2. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

3. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). En ce qui concerne les auteurs présumés et les victimes de 15 à 17 ans, comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens). Comprend également une faible proportion de victimes de violence familiale pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime a été classé incorrectement.

4. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie « Autres partenaires intimes » désigne la violence commise par une personne avec laquelle la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

5. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

6. Comprend les voisins.

7. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant, patient-médecin, adolescent-conseiller pour les jeunes, détenu-gardien). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

8. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les auteurs présumés de 90 ans et plus. Exclut les victimes et les auteurs présumés de violence conjugale de moins de 15 ans, de même que les victimes et les auteurs présumés de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.7

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2017 et 2018

Province ou territoire	2018						Variation du taux en pourcentage de 2017 à 2018		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	147	340	111	241	258	289	0,2	7	3
Île-du-Prince-Édouard	49	339	43	291	92	315	62	64	62
Nouvelle-Écosse	322	401	211	251	533	325	4	3	4
Nouveau-Brunswick ¹	262	434	151	241	413	336	15	1	9
Québec	3 324	436	2 407	303	5 731	368	7	13	10
Ontario	2 983	225	1 946	141	4 929	182	10	7	8
Manitoba	699	483	394	262	1 093	370	7	6	6
Saskatchewan	730	565	461	344	1 191	453	-3	-14	-7
Alberta	1 427	302	927	188	2 354	244	-1	-1	-1
Colombie-Britannique	1 065	252	668	150	1 733	200	6	17	10
Yukon	25	654	17	404	42	523	30	-7	12
Territoires du Nord-Ouest	88	1 647	39	723	127	1 182	15	40	21
Nunavut	128	1 845	72	1 001	200	1 416	6	8	7
Canada	11 249	324	7 447	206	18 696	264	6	7	7
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	358	829	283	616	641	719	1	-9	-3
Île-du-Prince-Édouard	111	769	45	305	156	534	22	-41	-7
Nouvelle-Écosse	652	813	506	603	1 158	705	-14	-5	-10
Nouveau-Brunswick ¹	532	881	428	684	960	781	12	1	7
Québec	5 252	689	4 020	506	9 272	596	4	-3	1
Ontario	7 376	557	6 875	497	14 251	526	3	-5	-1
Manitoba	1 720	1 190	1 023	679	2 743	929	-0,2	-7	-3
Saskatchewan	1 362	1 055	977	730	2 339	889	-9	-16	-13
Alberta	2 611	553	2 202	447	4 813	499	-3	-4	-3
Colombie-Britannique	2 337	553	1 701	383	4 038	466	5	-5	1
Yukon	83	2 172	33	785	116	1 445	5	8	6
Territoires du Nord-Ouest	153	2 863	77	1 427	230	2 141	-19	-8	-15
Nunavut	180	2 595	89	1 238	269	1 904	28	-15	9
Canada	22 727	655	18 259	504	40 986	578	1	-5	-2

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.8

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et la région urbaine ou rurale, provinces, 2018

Sexe de la victime, et région urbaine ou rurale ¹	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale										
Victimes de sexe féminin	1 941	171	3 651	308	2 634	462	2 950	507	11 176	322
Région urbaine	1 445	151	2 707	271	1 804	376	2 128	433	8 084	276
Région rurale	496	280	944	502	830	919	822	903	3 092	566
Victimes de sexe masculin	1 699	143	2 893	235	1 374	232	1 454	239	7 420	205
Région urbaine	1 359	135	2 194	212	965	194	976	190	5 494	180
Région rurale	340	183	699	355	409	434	478	500	1 926	336
Total des victimes	3 640	157	6 544	270	4 008	345	4 404	370	18 596	262
Région urbaine	2 804	143	4 901	241	2 769	283	3 104	309	13 578	227
Région rurale	836	230	1 643	427	1 239	671	1 300	696	5 018	448
Violence non familiale										
Victimes de sexe féminin	806	71	2 600	219	7 710	1 351	11 515	1 977	22 631	651
Région urbaine	630	66	1 892	189	5 836	1 215	8 910	1 814	17 268	590
Région rurale	176	99	708	377	1 874	2 075	2 605	2 861	5 363	981
Victimes de sexe masculin	671	56	2 818	229	5 750	971	8 995	1 477	18 234	503
Région urbaine	551	55	2 056	198	4 711	947	7 471	1 455	14 789	485
Région rurale	120	64	762	388	1 039	1 101	1 524	1 594	3 445	602
Total des victimes	1 477	64	5 418	224	13 460	1 158	20 510	1 721	40 865	576
Région urbaine	1 181	60	3 948	194	10 547	1 079	16 381	1 630	32 057	536
Région rurale	296	81	1 470	382	2 913	1 578	4 129	2 212	8 808	787

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.9

Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1, 2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	39	212	28	143	67	177	88	479	83	425	171	451
Halifax	153	416	118	307	271	361	273	743	239	622	512	681
Moncton	47	327	36	238	83	281	152	1 056	132	872	284	962
Saint John ³
Saguenay	70	491	61	413	131	451	124	870	63	427	187	644
Québec	192	275	128	177	320	225	521	746	380	527	901	635
Sherbrooke	62	350	48	254	110	300	147	829	68	360	215	587
Trois-Rivières	62	502	37	283	99	389	95	769	74	566	169	664
Montréal	1 478	368	1 099	264	2 577	315	2 140	534	1 835	441	3 975	486
Gatineau ⁴	133	390	117	329	250	359	246	722	196	550	442	634
Ottawa ⁵	170	165	99	94	269	129	388	377	381	361	769	369
Kingston	31	216	15	100	46	157	122	851	57	379	179	609
Belleville ⁶	35	339	27	252	62	295	101	979	42	391	143	679
Peterborough	25	231	12	108	37	168	69	638	35	314	104	473
Toronto ⁷	951	182	712	130	1 663	155	2 403	460	3 004	548	5 407	505
Hamilton ⁸	130	245	110	197	240	221	358	674	301	540	659	605
St. Catharines–Niagara	92	225	48	112	140	168	223	546	161	377	384	460
Kitchener–Cambridge–Waterloo	215	367	150	247	365	306	452	772	404	666	856	718
Brantford	49	344	26	176	75	259	147	1 031	90	610	237	817
Guelph	27	198	9	63	36	129	71	522	69	484	140	503
London	100	196	74	140	174	167	285	558	219	414	504	485
Windsor	76	251	43	136	119	192	146	481	124	393	270	436
Barrie	39	161	21	85	60	123	111	459	92	372	203	415
Grand Sudbury	66	443	25	160	91	298	103	691	69	443	172	564
Thunder Bay	30	284	19	175	49	229	82	777	64	590	146	682
Winnipeg	229	283	106	126	335	203	674	834	418	497	1 092	662
Regina	84	302	60	208	144	254	215	773	143	497	358	632
Saskatoon	98	278	52	141	150	208	224	636	161	436	385	533
Lethbridge ⁶	54	401	30	215	84	307	82	609	71	509	153	558
Calgary	373	234	286	171	659	202	710	446	858	514	1 568	481
Edmonton	371	247	206	133	577	189	837	557	639	412	1 476	483
Kelowna	17	99	17	96	34	98	74	430	57	323	131	376
Abbotsford–Mission	56	280	41	191	97	234	97	484	84	392	181	436
Vancouver	405	184	263	113	668	147	995	451	893	383	1 888	416
Victoria	79	262	49	159	128	210	165	548	116	377	281	461

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1.9 — fin
Enfants et jeunes victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1, 2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total pour les RMR⁹	6 220	250	4 280	165	10 500	207	13 434	540	12 141	468	25 575	503
Total pour les régions autres que les RMR	5 197	519	3 268	312	8 465	413	9 613	959	6 292	601	15 905	776
Canada	11 417	327	7 548	207	18 965	266	23 047	660	18 433	506	41 480	582

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes de violence conjugale de moins de 15 ans et les victimes de violence aux mains d'un partenaire amoureux ou d'un autre partenaire intime de moins de 12 ans. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 1.10

Enfants et jeunes victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le groupe d'âge de la victime et le type de mobile, Canada, 2008 à 2018

Type de mobile	Groupe d'âge de la victime								Total des victimes	
	5 ans ou moins		6 à 11 ans		12 à 14 ans		15 à 17 ans			
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Homicide perpétré au sein de la famille										
Frustration, colère ou désespoir	105	69	34	62	11	52	13	34	163	61
Dispute ou querelle	4	3	5	9	4	19	9	24	22	8
Dissimulation ¹	14	9	0	0	0	0	0	0	14	5
Jalousie	6	4	4	7	1	5	2	5	13	5
Vengeance	5	3	3	5	1	5	1	3	10	4
Autre mobile ²	3	2	1	2	2	10	9	24	15	6
Aucun mobile apparent ³	15	10	8	15	2	10	4	11	29	11
Mobile inconnu	11	...	6	...	1	...	1	...	19	...
Total	163	100	61	100	22	100	39	100	285	100
Homicide perpétré hors de la famille										
Frustration, colère ou désespoir	16	70	0	0	6	23	13	10	35	18
Dispute ou querelle	0	0	0	0	1	4	47	35	48	25
Dissimulation ¹	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jalousie	0	0	0	0	3	12	6	4	9	5
Vengeance	1	4	1	13	2	8	10	7	14	7
Autre mobile ²	2	9	6	75	7	27	39	29	54	28
Aucun mobile apparent ³	4	17	1	13	7	27	21	15	33	17
Mobile inconnu	3	...	1	...	0	...	11	...	15	...
Total	26	100	9	100	26	100	147	100	208	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides commis pour cacher la preuve de quelque chose (p. ex. une grossesse ou la naissance d'un enfant) ou la preuve d'une autre infraction criminelle. En règle générale, il s'agit du mobile le plus courant dans les affaires d'infanticide.

2. Comprend le gain financier, l'euthanasie et la violence sexuelle.

3. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 34 % des affaires d'homicide commises contre un enfant ou un jeune au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires dont le mobile est inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1.11**Enfants et jeunes victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2008 à 2018**

Année	Homicide perpétré au sein de la famille						Homicide perpétré hors de la famille					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2008	11	3,24	14	3,93	25	3,59	6	1,77	18	5,05	24	3,45
2009	19	5,61	22	6,18	41	5,90	7	2,07	22	6,18	29	4,17
2010	10	2,96	18	5,05	28	4,03	10	2,96	16	4,49	26	3,74
2011	13	3,85	17	4,77	30	4,32	8	2,37	15	4,21	23	3,31
2012	16	4,73	15	4,21	31	4,47	4	1,18	9	2,53	13	1,87
2013	9	2,66	13	3,65	22	3,17	2	0,59	8	2,25	10	1,44
2014	12	3,53	12	3,36	24	3,44	11	3,24	8	2,24	19	2,73
2015	13	3,80	15	4,19	28	4,00	6	1,75	12	3,35	18	2,57
2016	10	2,89	6	1,66	16	2,26	3	0,87	14	3,87	17	2,40
2017	13	3,73	11	3,02	24	3,37	4	1,15	12	3,30	16	2,25
2018	11	3,13	5	1,36	16	2,23	4	1,14	9	2,46	13	1,81

Note : Les taux sont calculés pour 1 million de personnes de 17 ans ou moins. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les parents (biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil), les membres de la famille élargie (p. ex. les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille) et les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre). Représente les enfants et les jeunes victimes de 17 ans ou moins. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Section 2 : Violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

par Marta Burczycka

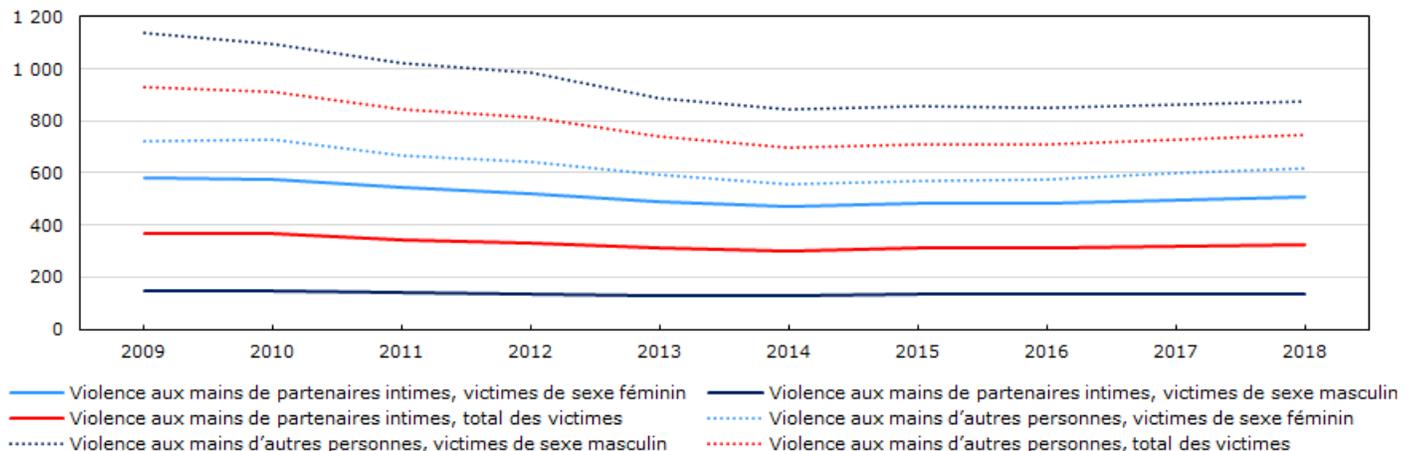
Près du tiers des affaires de violence déclarées par la police surviennent entre partenaires intimes

- La violence entre partenaires intimes comprend les infractions avec violence commises par un conjoint ou une conjointe marié, un conjoint ou une conjointe de fait, un petit ami ou une petite amie, et d'autres types de partenaires intimes, actuels ou anciens¹. En 2018, plus de 99 000 personnes de 15 à 89 ans ont été l'objet de violence aux mains d'un partenaire intime au Canada, ce qui représente près du tiers (30 %) des victimes de crimes violents déclarés par la police^{2,3}. En comparaison, 33 % des victimes d'un crime violent ont été agressées par une personne qu'elles connaissaient et qui n'était pas un partenaire intime ou un membre de la famille, alors que 26 % d'entre elles ont été agressées par un étranger (tableau 2.1).
- Les femmes étaient surreprésentées parmi les victimes de violence aux mains d'un partenaire intime; elles représentaient près de 8 victimes sur 10 (79 %). La violence entre partenaires intimes était le type de violence le plus souvent subi par les femmes (45 % des victimes de sexe féminin de 15 à 89 ans ont subi ce type de violence) (tableau 2.1).
- Le taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police au Canada a augmenté de 2 % de 2017 à 2018, ce qui a donné lieu au plus haut taux observé depuis 2012. Ce taux a toutefois connu une baisse à plus long terme, laquelle s'est traduite par un recul de 12 % de 2009 à 2018. Cette diminution a par ailleurs été moins prononcée que celle du taux d'affaires de violence commises dans un contexte autre qu'une relation intime au cours de cette période (-20 %) (graphique 2.1)⁴.
- Le taux de violence entre partenaires intimes enregistré de 2009 à 2018 a connu une baisse plus marquée chez les femmes, lequel est passé de 579 victimes pour 100 000 personnes à 507 (-13 %). Chez les hommes, le taux est passé de 145 victimes pour 100 000 personnes à 134 (-7 %). De 2017 à 2018, le taux de violence entre partenaires intimes a augmenté de 3 % chez les femmes, et a légèrement diminué chez les hommes (-1 %) (graphique 2.1).

Graphique 2.1

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les données policières révèlent que la violence survient plus souvent entre les petits amis et les petites amies qu'entre les conjoints

- En 2018, la violence était plus fréquente entre les petits amis et les petites amies qu'entre les conjoints (17 % des victimes d'un crime violent par rapport à 13 %)⁵. Chez les victimes de violence aux mains d'un partenaire intime, la violence était deux fois plus fréquente entre les partenaires actuels (20 %) qu'entre les ex-partenaires (10 %) (tableau 2.1)⁶.
- Les plus hauts taux d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police ont été observés chez les victimes de 25 à 34 ans, une constatation qui valait tant pour les hommes que pour les femmes en 2018. Le seul type d'infraction dont le taux n'était pas le plus élevé au sein de ce groupe d'âge était les agressions sexuelles entre partenaires intimes; ce sont les victimes de 15 à 24 ans qui affichaient le taux le plus élevé pour ce type d'infraction. En ce qui concerne les affaires de violence commises dans un contexte autre qu'une relation intime, les victimes de 15 à 24 ans affichaient les taux les plus élevés pour l'ensemble de ces infractions avec violence, lesquels diminuaient avec l'âge (tableau 2.2).

Selon les données déclarées par la police, les affaires de violence commises par un partenaire intime sont plus susceptibles de donner lieu à des accusations que celles commises par une autre personne

- Une affaire criminelle est considérée comme classée lorsqu'une accusation est déposée ou recommandée, ou lorsqu'elle est traitée d'une autre façon par la police (p. ex. en aiguillant la personne vers un programme de déjudiciarisation). En ce qui concerne les victimes de voies de fait, celles ayant été l'objet d'affaires commises par un partenaire intime actuel ou ancien étaient plus susceptibles de voir l'affaire classée par mise en accusation que celles ayant été l'objet d'affaires commises par une autre personne (74 % des victimes de voies de fait aux mains d'un partenaire intime par rapport à 40 % des victimes de voies de fait dans un contexte autre qu'une relation intime). De même, des accusations ont été portées contre l'agresseur dans le cas de la moitié (50 %) des victimes d'agression sexuelle aux mains d'un partenaire intime, comparativement à 32 % des victimes d'agression sexuelle commise par autre personne. De tels écarts peuvent être attribuables aux politiques favorisant la mise en accusation qui ont été mises en œuvre par tous les secteurs de compétence canadiens afin de lutter contre la violence familiale (tableau 2.3)⁷.
- En 2018, il y avait 40 % de femmes et 52 % d'hommes victimes d'agression sexuelle aux mains d'un partenaire intime dont l'affaire n'avait pas été classée. Les affaires non classées comprennent celles dont la preuve était insuffisante pour que la police puisse porter une accusation (9 % des victimes). Les proportions de victimes dont l'affaire n'avait pas été classée pour cette raison étaient considérablement plus élevées chez les victimes d'agression sexuelle que chez les victimes de voies de fait — tant chez celles qui ont été agressées par un partenaire intime (9 % par rapport à 3 %) que chez celles qui ont été agressées par une autre personne (11 % par rapport à 4 %) (tableau 2.3).

La plupart des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police se produisent dans un logement occupé à la fois par la victime et par l'auteur présumé

- En 2018, la violence entre partenaires intimes s'est produite le plus souvent dans une résidence privée (84 %); la moitié (50 %) de ces résidences étaient à la fois le domicile de la victime et celui de l'auteur présumé, et 30 % d'entre elles étaient le domicile de la victime seulement. Ces constatations étaient semblables tant chez les victimes de sexe masculin que chez celles de sexe féminin⁸. Dans le cas de 1 victime sur 10 (10 %), la violence s'est produite dans une aire ouverte, comme une rue, un parc ou un stationnement (tableau 2.4).

Encadré 2.1**Violence entre partenaires intimes qui vivent ensemble**

La violence entre partenaires intimes désigne les infractions avec violence qui surviennent entre partenaires actuels et anciens, sans égard au fait qu'ils vivent ensemble ou non. Au Canada, les partenaires intimes qui partagent un logement pendant au moins un an sans être légalement mariés (ou lorsque les parties concernées sont les parents des enfants par la naissance, l'adoption, la garde ou la surveillance) sont appelés « conjoints de fait »⁹. La distinction entre une relation dans laquelle les personnes vivent séparément (c.-à-d. une relation entre un petit ami et une petite amie) et une relation dans laquelle elles partagent un logement est importante; il peut être beaucoup plus difficile de quitter une relation violente si la victime a des enfants avec l'agresseur, ou si elle partage un domicile et des ressources avec son agresseur¹⁰.

Comme la définition de « conjoint de fait » varie selon la nature de la relation (voir la note 9), certaines personnes peuvent vivre ensemble sans être considérées comme des conjoints de fait, et certains partenaires peuvent avoir atteint le statut de conjoints de fait sans en être conscients. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité permet de recueillir de l'information sur le lien entre les victimes et les auteurs présumés, et d'obtenir séparément des renseignements sur la cohabitation des personnes impliquées au moment de l'affaire¹¹. Les données de 2018 laissent croire que de nombreuses personnes qui ont déclaré être un petit ami ou une petite amie — auquel cas, contrairement aux conjoints de fait, aucune cohabitation n'est sous-entendue — vivaient avec leur petit ami ou leur petite amie au moment de l'infraction (tableau explicatif 1). En fait, environ la moitié (52 %) des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime qui étaient dans une relation de type petit ami ou petite amie avec l'auteur présumé vivaient avec ce dernier au moment de l'affaire. Parmi celles qui ont été l'objet de violence aux mains d'un ex-petit ami ou d'une ex-petite amie, un peu moins de 1 victime sur 10 (9 %) vivait également avec l'auteur présumé. Les proportions étaient semblables chez les victimes de sexe masculin et chez celles de sexe féminin.

Tableau de l'encadré 2.1

Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lien de l'auteur présumé avec celle-ci et le fait que la victime et l'auteur présumé vivaient ensemble ou non au moment de l'affaire, Canada, 2018

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	Vivant avec l'auteur présumé	Ne vivant pas avec l'auteur présumé	Vivant avec l'auteur présumé	Ne vivant pas avec l'auteur présumé	Vivant avec l'auteur présumé	Ne vivant pas avec l'auteur présumé
	pourcentage					
Conjoint actuel ou conjointe actuelle ¹	87	13	86	14	87	13
Ex-conjoint ou ex-conjointe ¹	18	82	20	80	18	82
Petit ami actuel ou petite amie actuelle ²	51	49	56	44	52	48
Ex-petit ami ou ex-petite amie ²	9	91	11	89	9	91
Autre partenaire intime ³	27	73	26	74	27	73
Total	49	51	52	48	50	50

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

2. Dans les articles précédents de *Juristat* sur la violence familiale au Canada, cette catégorie était appelée « Partenaire amoureux ». Représente les victimes de 15 à 89 ans.

3. Comprend les personnes avec lesquelles la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers lesquelles elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

Note : Exclut les homicides en raison de différences dans la façon de déclarer le fait que la victime et l'auteur présumé vivaient ensemble ou non au moment de l'affaire. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Une victime de violence aux mains d'un partenaire intime sur sept a subi de la violence en présence d'une arme

- La présence d'une arme peut augmenter le degré de gravité de la violence, qu'elle soit utilisée ou non : la présence d'une arme accroît la menace de violence. Environ 1 victime de violence aux mains d'un partenaire intime sur 7 (15 %) a été l'objet d'une affaire dans laquelle une arme était présente, une proportion beaucoup plus faible que celle observée chez les victimes de violence perpétrée aux mains d'une personne autre qu'un partenaire intime (25 %)¹². La présence d'une arme était plus fréquente dans les affaires de violence entre partenaires intimes commises contre des victimes de sexe masculin (24 %), comparativement aux victimes de sexe féminin (13 %) (tableau 2.5).
- La présence d'armes à feu était rare dans les affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police en 2018 (1 %). En comparaison, 4 % des victimes de violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime ont fait l'objet d'une affaire dans laquelle une arme à feu était présente (tableau 2.5). Dans l'ensemble, en 2018, parmi toutes les victimes de crimes violents déclarés par la police dans lesquels une arme à feu était présente, 9 % ont été agressées par un partenaire intime¹³.
- Plus de la moitié (56 %) des victimes de violence aux mains d'un partenaire intime ont subi des blessures corporelles, lesquelles étaient presque toutes mineures (c.-à-d. qu'elles n'ont pas nécessité de soins médicaux autres que des premiers soins). Une proportion de 2 % des victimes ont subi des blessures graves ou sont décédées. Les proportions étaient semblables tant chez les victimes de sexe masculin que chez celles de sexe féminin — soit l'opposé de ce qui a été observé dans les affaires de violence commises dans un contexte autre qu'une relation intime, où les hommes étaient nettement plus susceptibles que les femmes de subir des blessures (tant mineures que graves) (tableau 2.5).

Selon les données déclarées par la police, les taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes sont les plus élevés parmi les personnes de 25 à 34 ans

- Selon les données déclarées par la police en 2018, les taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes étaient les plus élevés chez les hommes et les femmes de 25 à 34 ans (781 auteurs présumés pour 100 000 hommes et 199 auteures présumées pour 100 000 femmes, respectivement). Dans l'ensemble, les personnes de ce groupe d'âge affichaient des taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes plus élevés que ceux observés chez les auteurs de tout autre type de violence; il en va de même pour les auteurs présumés de 35 à 44 ans, et de 45 à 54 ans (tableau 2.6)¹⁴.
- Chez les hommes de 25 à 34 ans, le taux d'auteurs présumés de violence entre partenaires intimes dépassait de loin le taux d'auteurs de tout autre type de violence; il était plus du double du taux d'auteurs présumés de violence commise contre un ami, une connaissance ou une autre personne non apparentée connue de l'auteur présumé (364 pour 100 000 personnes) (tableau 2.6).

Les femmes vivant dans les régions rurales affichent les taux les plus élevés de violence entre partenaires intimes

- La répartition géographique des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police reflétait généralement celle des autres formes de violence. Parmi les provinces, les taux de violence les plus élevés ont été enregistrés en Saskatchewan (655 victimes pour 100 000 personnes) et au Manitoba (592), alors que les taux les plus faibles ont été observés en Ontario (243) et en Colombie-Britannique (277). Dans l'ensemble des provinces, les taux de violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime étaient de deux à trois fois plus élevés que les taux de violence entre partenaires intimes (tableau 2.7).
- Dans environ la moitié des provinces et des territoires, les taux de violence entre partenaires intimes enregistrés en 2018 étaient assez stables par rapport à ceux de 2017. À l'Île-du-Prince-Édouard, on comptait 95 victimes de plus, ce qui a entraîné une augmentation de 30 %. Les Territoires du Nord-Ouest (+12 %), le Nunavut (+9 %), le Nouveau-Brunswick (+7 %)¹⁵ et l'Ontario (+7 %) ont aussi déclaré une augmentation du taux de violence entre partenaires intimes. Cependant, des baisses ont été observées au Yukon (-4 %) et en Saskatchewan (-6 %), qui a déclaré le taux le plus élevé, mais a enregistré la plus forte baisse (tableau 2.7)¹⁶.
- Les femmes vivant dans les régions rurales ont enregistré le taux de violence aux mains d'un partenaire intime le plus élevé (789 victimes pour 100 000 personnes). Ce taux était près de quatre fois plus élevé que celui observé chez les hommes vivant dans ces régions (218)¹⁷. En 2018, les victimes de sexe masculin vivant dans les régions urbaines affichaient le plus faible taux global de violence entre partenaires intimes (117 victimes pour 100 000 personnes). Les victimes de sexe féminin ont aussi affiché un taux de violence entre partenaires intimes plus faible dans les régions urbaines, mais il demeurait près de quatre fois supérieur à celui observé chez les victimes de sexe masculin (447) (tableau 2.8).
- Dans l'ensemble, les taux de crimes violents déclarés par la police étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines en 2018, et il en était de même pour les taux de violence entre partenaires intimes (499 victimes pour 100 000 personnes par rapport à 284). Toutefois, l'écart entre les taux de criminalité des régions urbaines et rurales était légèrement plus prononcé lorsqu'il s'agissait de violence entre partenaires intimes; le taux

de violence entre partenaires intimes était 1,8 fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines, alors que le taux de violence infligée dans un contexte autre qu'une relation intime y était 1,4 fois plus élevé (tableau 2.8).

- En 2018, Lethbridge (586 victimes pour 100 000 personnes), Regina (477) et Moncton (428) étaient les régions métropolitaines de recensement (RMR) qui ont affiché les taux de violence entre partenaires intimes les plus élevés¹⁸. Lethbridge et Moncton ont également enregistré les plus hauts taux de violence infligée par des personnes autres que des partenaires intimes, tandis que Regina se classait au 9^e rang parmi les 34 RMR au Canada pour lesquelles des données étaient disponibles (tableau 2.9).

Pour 6 homicides aux mains d'un conjoint sur 10, des antécédents de violence familiale étaient connus

- Les homicides entre partenaires intimes surviennent dans des contextes interpersonnels complexes où l'on retrouve souvent des antécédents de violence. Plus précisément, dans 6 homicides aux mains d'un conjoint¹⁹ sur 10 (60 %) qui se sont produits de 2008 à 2018, il y avait des antécédents de violence familiale connus. La plupart du temps, le principal mobile de l'homicide était une dispute ou une querelle (49 %), la frustration, la colère ou le désespoir (26 %) ainsi que la jalousie (17 %), soit la gamme d'émotions typiques chez les contrevenants qui exercent un contrôle sur leur victime²⁰.
- Les analyses des mobiles déclarés par la police sont importantes afin d'élaborer des politiques de prévention de la violence. De 2008 à 2018, le mobile le plus courant dans les affaires d'homicide aux mains d'un partenaire intime était une dispute ou une querelle (40 %), tout comme dans les affaires d'homicide résolues dans lesquelles un partenaire intime n'était pas impliqué (41 %). Les homicides aux mains d'un partenaire intime étaient nettement plus susceptibles que les homicides commis par des personnes autres que des partenaires intimes d'avoir comme mobile la frustration, la colère ou le désespoir (28 % par rapport à 14 %) et la jalousie (19 % par rapport à 4 %), tandis que les homicides commis par des personnes autres que des partenaires intimes étaient plus susceptibles d'avoir comme mobile un gain financier (9 % par rapport à 3 %) et la vengeance (6 % par rapport à 2 %) (tableau 2.10).
- Dans la grande majorité (79 %) des 945 homicides aux mains d'un partenaire intime qui se sont produits de 2008 à 2018, la victime était de sexe féminin. La plupart des femmes victimes d'un homicide aux mains d'un partenaire intime ont été tuées par un conjoint marié ou un conjoint de fait actuel ou ancien (73 %), et l'autre quart (26 %), par un petit ami. De même, la plupart des victimes de sexe masculin ont été tuées par une conjointe mariée ou une conjointe de fait (59 %), ou une petite amie (28 %), actuelles ou anciennes, mais une proportion notable de ces hommes ont été tués par un conjoint ou un partenaire amoureux de même sexe (13 %) (tableau 2.11).

Notes

1. Les autres types de partenaires intimes comprennent les relations où les personnes dont il est question ont eu une relation sexuelle ou éprouvaient une attirance sexuelle mutuelle, mais auxquelles aucun des autres types de lien ne s'applique. Cela peut comprendre les « aventures d'un soir » ou les brèves relations intimes.
2. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence entre partenaires intimes. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire, donc qu'elles soient comptées plus d'une fois dans le présent rapport.
3. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Les victimes pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages.
4. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
5. Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) définit le petit ami ou la petite amie comme « une personne ayant une relation intime avec une autre personne ». Bien qu'il s'agisse d'une catégorie distincte de celle des conjoints de fait — une relation dans laquelle les partenaires vivent ensemble —, les données démontrent que, dans bien des cas, les personnes consignées comme petit ami ou petite amie dans les données du Programme DUC cohabitent dans la réalité. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'encadré 2.1.
6. En guise de contexte, les personnes mariées ou vivant en union libre sont plus nombreuses au sein de la population canadienne que les partenaires amoureux. Selon les données du Recensement de la population, 57,5 % des personnes de 15 ans et plus étaient mariées ou vivaient en union libre en 2016. La proportion restante de 42,5 % était composée de personnes célibataires ou veuves (y compris celles ayant un partenaire amoureux). Veuillez consulter le tableau État matrimonial et situation sexe opposé/même sexe selon le sexe pour les personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les ménages privés pour les deux sexes, total, présence et âge des enfants, répartition en pourcentage (2016), Canada, provinces et territoires, Recensement de 2016.
7. Le *Rapport final du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial spécial chargé d'examiner les politiques et les dispositions législatives concernant la violence conjugale* énonce ce qui suit au sujet des politiques favorisant la mise en

accusation au Canada : « Entre 1983 et 1986, les procureurs généraux et solliciteurs généraux, tant fédéraux que provinciaux, ont adopté des directives requérant que la police et les procureurs de la Couronne portent une accusation et intentent une poursuite face à tout incident de violence conjugale où il y a des motifs raisonnables et probables de croire qu'une infraction a été commise. [...] Leur application aux "cas de violence conjugale" souligne le besoin d'opérer une importante distinction entre, d'une part, le traitement réservé par le système de justice pénale à de tels cas envisagés comme affaires "criminelles" et, d'autre part, leur traitement traditionnel comme affaires "privées" ». Veuillez visiter le site <https://justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/pol/p2.html> pour obtenir le texte complet du rapport.

8. L'occupation/inoccupation ne s'applique qu'aux lieux résidentiels. Elle permet d'indiquer si les lieux étaient habités par la victime ou l'auteur présumé au moment de l'affaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les victimes de violence aux mains d'un partenaire intime qui vivaient ou non avec l'auteur présumé de violence, veuillez consulter l'encadré 2.1.

9. L'Agence du revenu du Canada définit le conjoint de fait comme étant un conjoint qui vit avec une personne qui n'est pas son époux, mais avec qui il a une relation conjugale, à laquelle au moins l'une des situations suivantes s'applique : 1) les personnes vivent ensemble dans une relation conjugale depuis au moins 12 mois sans interruption (y compris toute période de moins de 90 jours pendant laquelle elles ont vécu séparément en raison de la rupture de leur union); 2) les personnes sont les parents de l'enfant par la naissance ou l'adoption; 3) une personne a la garde, la surveillance et la charge entière de l'enfant de l'autre personne (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans). Veuillez consulter le lien suivant : État civil (<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/adresse-renseignements-personnels/etat-civil.html>).

10. Voir Deborah K. Anderson et Daniel G. Saunders, 2003, « Leaving an abusive partner: An empirical review of predictors, the process of leaving, and psychological well-being », *Trauma, Violence, & Abuse*, vol. 4, n° 2, p. 163 à 191.

11. Un troisième élément d'information — lié au lieu de l'affaire — permet également de déterminer si les personnes impliquées vivaient ensemble au moment de l'affaire. Toutefois, cet élément d'information permet d'obtenir cette précision uniquement si le lieu de l'affaire est une résidence privée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le tableau 2.4.

12. Les données sur le type d'arme présent et sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

13. Comprend les victimes de 15 à 89 ans dont l'âge, le sexe et le lien avec l'auteur présumé étaient connus.

14. Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime.

15. Exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

16. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

17. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

18. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement (RMR) », veuillez consulter la note 17.

19. Comprend les données sur les homicides comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les données sur les antécédents de violence familiale ne sont pas disponibles pour les homicides qui se sont produits entre partenaires amoureux.

20. Les données ne sont pas présentées.

Tableaux de données détaillés

Tableau 2.1

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes		
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus		#	%	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%			
Victimes de sexe féminin													
Relations intimes	20 787	40	27 590	56	18 425	54	8 563	39	3 487	21	78 852	45	
Lien conjugal ¹	4 636	9	11 511	23	9 968	29	4 785	22	2 398	15	33 298	19	
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	3 043	6	8 222	17	7 093	21	3 533	16	1 904	12	23 795	14	
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 593	3	3 289	7	2 875	8	1 252	6	494	3	9 503	5	
Lien de type petit ami ou petite amie ²	15 803	30	15 742	32	8 237	24	3 664	17	1 034	6	44 480	25	
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	10 098	19	9 965	20	5 124	15	2 271	10	612	4	28 070	16	
Ex-petit ami ou ex-petite amie	5 705	11	5 777	12	3 113	9	1 393	6	422	3	16 410	9	
Autre lien intime ³	348	1	337	1	220	1	114	1	55	0,3	1 074	1	
Lien familial non conjugal ⁴	6 084	12	3 306	7	3 449	10	3 902	18	4 221	26	20 962	12	
Autre lien ⁵	16 858	32	11 205	23	7 881	23	5 868	27	5 356	33	47 168	27	
Étranger	8 797	17	7 294	15	4 628	13	3 687	17	3 207	20	27 613	16	
Lien inconnu	1	...	9	...	5	...	0	...	3	...	18	...	
Total des victimes de sexe féminin	52 527	100	49 404	100	34 388	100	22 020	100	16 274	100	174 613	100	
Victimes de sexe masculin													
Relations intimes	3 241	8	6 549	16	5 509	19	3 355	14	1 946	9	20 600	13	
Lien conjugal ¹	747	2	2 571	6	2 876	10	1 743	7	1 150	5	9 087	6	
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	512	1	1 847	5	2 013	7	1 256	5	889	4	6 517	4	
Ex-conjoint ou ex-conjointe	235	1	724	2	863	3	487	2	261	1	2 570	2	
Lien de type petit ami ou petite amie ²	2 424	6	3 836	10	2 534	9	1 520	6	714	3	11 028	7	
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	1 585	4	2 529	6	1 670	6	932	4	463	2	7 179	5	
Ex-petit ami ou ex-petite amie	839	2	1 307	3	864	3	588	2	251	1	3 849	2	
Autre lien intime ³	70	0,2	142	0,4	99	0,3	92	0,4	82	0,4	485	0,3	
Lien familial non conjugal ⁴	3 998	10	2 621	7	2 219	7	2 897	12	3 613	17	15 348	10	
Autre lien ⁵	15 701	40	15 091	38	11 277	38	9 289	39	8 458	39	59 816	39	
Étranger	15 948	41	15 936	40	10 746	36	8 120	34	7 509	35	58 259	38	
Lien inconnu	58	...	64	...	50	...	20	...	16	...	208	...	
Total des victimes de sexe masculin	38 946	100	40 261	100	29 801	100	23 681	100	21 542	100	154 231	100	
Total des victimes													
Relations intimes	24 028	26	34 139	38	23 934	37	11 918	26	5 433	14	99 452	30	
Lien conjugal ¹	5 383	6	14 082	16	12 844	20	6 528	14	3 548	9	42 385	13	
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	3 555	4	10 069	11	9 106	14	4 789	10	2 793	7	30 312	9	
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 828	2	4 013	4	3 738	6	1 739	4	755	2	12 073	4	
Lien de type petit ami ou petite amie ²	18 227	20	19 578	22	10 771	17	5 184	11	1 748	5	55 508	17	
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	11 683	13	12 494	14	6 794	11	3 203	7	1 075	3	35 249	11	
Ex-petit ami ou ex-petite amie	6 544	7	7 084	8	3 977	6	1 981	4	673	2	20 259	6	
Autre lien intime ³	418	0,5	479	1	319	0,5	206	0,5	137	0,4	1 559	0,5	

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.1 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018

Sexe de la victime et lien de l'auteur présumé avec celle-ci	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Total des victimes												
Lien familial non conjugal ⁴	10 082	11	5 927	7	5 668	9	6 799	15	7 834	21	36 310	11
Autre lien ⁵	32 559	36	26 296	29	19 158	30	15 157	33	13 814	37	106 984	33
Étranger	24 745	27	23 230	26	15 374	24	11 807	26	10 716	28	85 872	26
Lien inconnu	59	...	73	...	55	...	20	...	19	...	226	...
Total des victimes	91 473	100	89 665	100	64 189	100	45 701	100	37 816	100	328 844	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens). Représente les victimes de 15 à 89 ans. Dans les articles précédents de *Juristat* sur la violence familiale au Canada, cette catégorie était appelée « Partenaire amoureux ».

3. Comprend les personnes avec lesquelles les victimes ont entretenu une relation de nature sexuelle ou envers lesquelles elles ont éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 15 à 89 ans.

5. Comprend tous les autres liens entre les auteurs présumés et les victimes : relations non conjugales, non amoureuses et hors de la famille. Il s'agit par exemple d'amis, de simples connaissances, de personnes entretenant des relations d'affaires, de personnes associées à des fins criminelles ainsi que de personnes en situation d'autorité ou de confiance (p. ex. les relations enseignant-élève, médecin-patient). Représente les victimes de 15 à 89 ans.

Note : La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les victimes pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.2

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2018

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence aux mains de partenaires intimes												
Victimes de sexe féminin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	15	1	24	1	11	0,4	11	0,4	14	0,2	75	0,5
Tentative de meurtre ²	13	1	28	1	15	1	11	0,4	6	0,1	73	0,5
Agressions sexuelles ³	1 954	90	1 242	50	822	33	355	14	158	3	4 531	29
Voies de fait ⁴	14 419	662	20 720	829	13 631	555	6 301	253	2 554	44	57 625	373
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	4 386	201	5 576	223	3 946	161	1 885	76	755	13	16 548	107
Total des victimes de sexe féminin	20 787	954	27 590	1 104	18 425	751	8 563	344	3 487	60	78 852	511
Victimes de sexe masculin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	2	0,1	7	0,3	3	0,1	4	0,2	5	0,1	21	0,1
Tentative de meurtre ²	1	0,04	23	1	4	0,2	4	0,2	4	0,1	36	0,2
Agressions sexuelles ³	51	2	40	2	22	1	6	0,2	9	0,2	128	1
Voies de fait ⁴	2 814	120	5 783	222	4 818	199	2 853	116	1 634	30	17 902	118
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	373	16	696	27	662	27	488	20	294	5	2 513	17
Total des victimes de sexe masculin	3 241	138	6 549	252	5 509	228	3 355	136	1 946	36	20 600	136
Total des victimes												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	17	0,4	31	1	14	0,3	15	0,3	19	0,2	96	0,3
Tentative de meurtre ²	14	0,3	51	1	19	0,4	15	0,3	10	0,1	109	0,4
Agressions sexuelles ³	2 005	44	1 282	25	844	17	361	7	167	1	4 659	15
Voies de fait ⁴	17 233	381	26 503	520	18 449	379	9 154	185	4 188	37	75 527	247
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	4 759	105	6 272	123	4 608	95	2 373	48	1 049	9	19 061	62
Total des victimes	24 028	532	34 139	669	23 934	491	11 918	240	5 433	49	99 452	325
Violence aux mains d'autres personnes												
Victimes de sexe féminin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	23	1	17	1	12	0,5	9	0,4	33	1	94	1
Tentative de meurtre ²	38	2	23	1	20	1	14	1	24	0,4	119	1
Agressions sexuelles ³	8 687	399	3 412	137	1 739	71	1 081	43	985	17	15 904	103
Voies de fait ⁴	13 503	620	10 890	436	8 457	344	7 643	307	7 094	122	47 587	308
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	9 488	436	7 463	299	5 730	233	4 710	189	4 648	80	32 039	208
Total des victimes de sexe féminin	31 739	1 457	21 805	873	15 958	650	13 457	540	12 784	220	95 743	620
Victimes de sexe masculin												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	68	3	72	3	49	2	50	2	57	1	296	2
Tentative de meurtre ²	180	8	179	7	88	4	53	2	52	1	552	4
Agressions sexuelles ³	812	35	367	14	230	10	167	7	123	2	1 699	11
Voies de fait ⁴	21 829	933	19 683	757	14 048	581	12 810	519	12 600	235	80 970	533
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	12 758	545	13 347	513	9 827	407	7 226	293	6 748	126	49 906	329
Total des victimes de sexe masculin	35 647	1 523	33 648	1 294	24 242	1 003	20 306	822	19 580	365	133 423	879

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.2 — fin**Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de la victime, et le type d'infraction, Canada, 2018**

Sexe de la victime et type d'infraction	Groupe d'âge de la victime										Total des victimes	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence aux mains d'autres personnes												
Total des victimes												
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	91	2	89	2	61	1	59	1	90	1	390	1
Tentative de meurtre ²	218	5	202	4	108	2	67	1	76	1	671	2
Agressions sexuelles ³	9 499	210	3 779	74	1 969	40	1 248	25	1 108	10	17 603	57
Voies de fait ⁴	35 332	782	30 573	600	22 505	462	20 453	412	19 694	176	128 557	420
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	22 246	492	20 810	408	15 557	319	11 936	241	11 396	102	81 945	268
Total des victimes	67 386	1 491	55 453	1 087	40 200	825	33 763	681	32 364	290	229 166	748

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

5. Comprend les infractions sexuelles contre les enfants et toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.3

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes ²					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Agressions sexuelles³												
Affaires non classées ⁴	1 791	40	66	52	1 857	40	8 762	55	1 111	65	9 873	56
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	398	9	17	13	415	9	1 698	11	216	13	1 914	11
Autre raison ⁵	1 393	31	49	38	1 442	31	7 064	44	895	53	7 959	45
Affaires classées par mise en accusation	2 309	51	43	34	2 352	50	5 293	33	387	23	5 680	32
Affaires classées sans mise en accusation	431	10	19	15	450	10	1 849	12	201	12	2 050	12
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	236	5	10	8	246	5	1 079	7	120	7	1 199	7
Motif hors du contrôle du service de police	123	3	6	5	129	3	209	1	22	1	231	1
Pouvoir discrétionnaire du service de police	44	1	1	1	45	1	407	3	38	2	445	3
Autre raison ⁷	28	1	2	2	30	1	154	1	21	1	175	1
Total⁸	4 531	100	128	100	4 659	100	15 904	100	1 699	100	17 603	100
Voies de fait⁹												
Affaires non classées ⁴	7 133	12	3 240	18	10 373	14	13 641	29	29 134	36	42 775	33
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	1 491	3	753	4	2 244	3	1 911	4	3 477	4	5 388	4
Autre raison ⁵	5 642	10	2 487	14	8 129	11	11 730	25	25 657	32	37 387	29
Affaires classées par mise en accusation	44 921	78	11 237	63	56 158	74	19 777	42	31 672	39	51 449	40
Affaires classées sans mise en accusation	5 571	10	3 425	19	8 996	12	14 169	30	20 164	25	34 333	27
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	2 227	4	1 320	7	3 547	5	9 098	19	13 883	17	22 981	18
Motifs hors du contrôle du service de police	2 319	4	1 461	8	3 780	5	682	1	1 121	1	1 803	1
Pouvoir discrétionnaire du service de police	709	1	557	3	1 266	2	3 451	7	4 266	5	7 717	6
Autre raison ⁷	316	1	87	0,5	403	1	938	2	894	1	1 832	1
Total⁸	57 625	100	17 902	100	75 527	100	47 587	100	80 970	100	128 557	100
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰												
Affaires non classées ⁴	3 410	21	727	29	4 137	22	11 709	37	17 839	36	29 548	36
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation	590	4	117	5	707	4	1 825	6	2 593	5	4 418	5
Autre raison ⁵	2 820	17	610	24	3 430	18	9 884	31	15 246	31	25 130	31
Affaires classées par mise en accusation	10 772	65	1 110	44	11 882	62	14 148	44	24 183	48	38 331	47

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.3 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes ²					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰												
Affaires classées sans mise en accusation	2 366	14	676	27	3 042	16	6 182	19	7 884	16	14 066	17
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	994	6	326	13	1 320	7	3 207	10	4 348	9	7 555	9
Motif hors du contrôle du service de police	610	4	154	6	764	4	609	2	848	2	1 457	2
Pouvoir discrétionnaire du service de police	616	4	172	7	788	4	1 888	6	2 184	4	4 072	5
Autre raison ⁷	146	1	24	1	170	1	478	1	504	1	982	1
Total⁸	16 548	100	2 513	100	19 061	100	32 039	100	49 906	100	81 945	100

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

2. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Exclut les relations pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Après la reclassification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, un certain nombre de nouvelles catégories de classement ont été créées en 2018. Remplaçant l'ancienne catégorie « Affaires non classées », les nouvelles catégories comprennent « Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation », « Dossier ouvert et en cours d'enquête » et « Affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié) ». Comme ces nouvelles catégories ont été mises en œuvre tout au long de l'année, les données de 2018 peuvent faire l'objet de déclarations incohérentes et doivent être utilisées avec prudence.

5. Comprend les dossiers ouverts et en cours d'enquête, et les affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié).

6. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

7. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

8. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il est possible que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

9. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

10. Comprend les infractions sexuelles contre les enfants et toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs. L'homicide, les autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre sont toutefois exclus.

Note : La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison des chiffres relativement faibles, les données sur les homicides, les autres infractions causant la mort et les tentatives de meurtre ne sont pas présentées dans ce tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.4

Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lieu de l'affaire et le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2018

Lieu de l'affaire	Violence aux mains de partenaires intimes										Total	Violence aux mains d'autres personnes
	Conjoint actuel ou conjointe actuelle		Ex-conjoint ou ex-conjointe		Petit ami actuel ou petite amie actuelle ¹		Ex-petit ami ou ex-petite amie ¹		Autre partenaire intime			
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin		
	pourcentage											
Lieu résidentiel et occupation/inoccupation ²	92	90	85	81	82	82	79	75	82	81	84	46
Occupé par la victime et par l'auteur présumé	85	84	21	25	47	52	11	14	30	28	50	25
Occupé par la victime, mais non par l'auteur présumé ³	7	8	57	49	27	24	63	56	35	45	30	39
Occupé par l'auteur présumé, mais non par la victime ⁴	4	5	14	17	16	13	14	16	22	15	11	16
Occupé ni par la victime ni par l'auteur présumé ⁵	4	4	9	9	10	10	12	14	12	12	9	20
Aire ouverte ⁶	6	7	9	10	13	12	12	15	10	11	10	26
Autre lieu ⁷	3	3	6	8	5	6	9	10	8	8	5	28
Tous les lieux	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Dans les articles précédents de *Juristat* sur la violence familiale au Canada, cette catégorie était appelée « Partenaire amoureux ».

2. Comprend les maisons unifamiliales, les unités de logement (y compris les logements commerciaux comme les hôtels), les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires et les maisons de transition. L'occupation/inoccupation ne s'applique qu'aux lieux résidentiels. Elle permet d'indiquer si les lieux étaient habités par la victime ou l'auteur présumé au moment de l'affaire.

3. Comprend les lieux résidentiels occupés par la victime, mais non par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

4. Comprend les lieux résidentiels occupés par l'auteur présumé, mais non par la victime.

5. Comprend les lieux résidentiels occupés ni par la victime ni par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels non occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

6. Comprend les parcs de stationnement, les abris et les gares de transport en commun, les autres installations de transport public ou installations attenantes, les rues, les routes et les autoroutes, et les aires ouvertes comme les parcs et les champs.

7. Comprend les constructions situées sur une propriété privée, comme les remises, les garages isolés, les bateaux de pêche et autres constructions; les concessionnaires d'automobiles; les institutions financières; les magasins; les stations-service; les autres lieux commerciaux ainsi que les bars, restaurants et clubs; les écoles pendant les activités surveillées et en dehors de celles-ci ainsi que les universités et les collèges; les lieux non commerciaux comme les immeubles de l'administration publique, les chantiers de construction, les établissements à vocation religieuse, les hôpitaux, les pharmacies, les établissements correctionnels et les refuges pour les sans-abri.

Note : Quel que soit le lieu de l'affaire, dans 50 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police, la victime et l'auteur présumé vivaient ensemble. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.5

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2018

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes ²						
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Total des victimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	%
Aucune arme ³	4 178	7	743	5	4 921	7	6 478	9	4 510	4	10 988	6	6
Menaces ⁴	3 841	6	578	4	4 419	6	8 063	11	11 070	11	19 133	11	9
Force physique	44 418	74	10 072	67	54 490	72	46 972	63	55 658	54	102 630	58	62
Arme	7 699	13	3 687	24	11 386	15	12 908	17	32 285	31	45 193	25	22
Arme à feu	510	1	84	1	594	1	1 706	2	4 595	4	6 301	4	3
Couteau ou autre instrument tranchant ⁵	2 093	3	1 332	9	3 425	5	3 699	5	11 571	11	15 270	9	7
Massue ou autre instrument contondant	729	1	412	3	1 141	2	1 186	2	3 922	4	5 108	3	2
Autre arme ⁶	4 367	7	1 859	12	6 226	8	6 317	8	12 197	12	18 514	10	10
Arme inconnue	1 365	...	356	...	1 721	...	2 287	...	2 562	...	4 849
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	61 501	100	15 436	100	76 937	100	76 708	100	106 085	100	182 793	100	100
Aucune blessure corporelle ⁷	25 734	44	6 145	42	31 879	44	46 889	65	54 726	54	101 615	58	54
Blessures corporelles	32 737	56	8 609	58	41 346	56	25 789	35	47 049	46	72 838	42	46
Blessures corporelles mineures ⁸	31 398	54	8 167	55	39 565	54	24 691	34	41 652	41	66 343	38	43
Blessures corporelles graves ou décès ⁹	1 339	2	442	3	1 781	2	1 098	2	5 397	5	6 495	4	3
Gravité inconnue	3 030	...	682	...	3 712	...	4 030	...	4 310	...	8 340
Total — degré de gravité des blessures	61 501	100	15 436	100	76 937	100	76 708	100	106 085	100	182 793	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

2. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Exclut les relations pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

4. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

5. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

6. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

7. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

8. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

9. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les affaires pour lesquelles le type d'arme utilisé ou le degré de gravité des blessures était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.6
Auteurs présumés de violence envers un partenaire intime et envers d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé										Total des auteurs présumés	
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Auteurs présumés de sexe féminin												
Relations intimes	3 365	154	4 981	199	3 425	140	1 628	65	674	12	14 073	91
Lien conjugal ¹	949	44	2 189	88	1 933	79	938	38	474	8	6 483	42
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	667	31	1 634	65	1 366	56	707	28	384	7	4 758	31
Ex-conjoint ou ex-conjointe	282	13	555	22	567	23	231	9	90	2	1 725	11
Lien de type petit ami ou petite amie ²	2 369	109	2 694	108	1 431	58	669	27	188	3	7 351	48
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	1 647	76	1 841	74	951	39	417	17	125	2	4 981	32
Ex-petit ami ou ex-petite amie	722	33	853	34	480	20	252	10	63	1	2 370	15
Autre lien intime ³	47	2	98	4	61	2	21	1	12	0,2	239	2
Lien familial non conjugal ⁴	1 764	81	1 257	50	950	39	612	25	465	8	5 048	33
Autre lien ⁵	3 904	179	3 117	125	2 109	86	1 450	58	1 234	21	11 814	77
Étranger	1 227	56	1 527	61	908	37	473	19	279	5	4 414	29
Total des auteurs présumés de sexe féminin	10 260	471	10 882	435	7 392	301	4 163	167	2 652	46	35 349	229
Auteurs présumés de sexe masculin												
Relations intimes	10 420	445	20 309	781	16 226	672	8 547	346	4 229	79	59 731	393
Lien conjugal ¹	2 233	95	7 831	301	8 502	352	4 781	194	2 798	52	26 145	172
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	1 480	63	5 767	222	6 136	254	3 559	144	2 245	42	19 187	126
Ex-conjoint ou ex-conjointe	753	32	2 064	79	2 366	98	1 222	49	553	10	6 958	46
Lien de type petit ami ou petite amie ²	8 040	343	12 241	471	7 558	313	3 669	149	1 369	26	32 877	216
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	5 290	226	8 175	314	4 848	201	2 380	96	847	16	21 540	142
Ex-petit ami ou ex-petite amie	2 750	117	4 066	156	2 710	112	1 289	52	522	10	11 337	75
Autre lien intime ³	147	6	237	9	166	7	97	4	62	1	709	5
Lien familial non conjugal ⁴	4 594	196	3 590	138	2 434	101	1 869	76	1 326	25	13 813	91
Autre lien ⁵	10 099	431	9 464	364	7 029	291	5 649	229	5 657	106	37 898	250
Étranger	4 971	212	6 523	251	4 504	186	2 824	114	2 247	42	21 069	139
Total des auteurs présumés de sexe masculin	30 084	1 285	39 886	1 534	30 193	1 250	18 889	765	13 459	251	132 511	873
Total des auteurs présumés												
Relations intimes	13 785	305	25 290	496	19 651	403	10 175	205	4 903	44	73 804	241
Lien conjugal ¹	3 182	70	10 020	196	10 435	214	5 719	115	3 272	29	32 628	107
Conjoint actuel ou conjointe actuelle	2 147	48	7 401	145	7 502	154	4 266	86	2 629	24	23 945	78
Ex-conjoint ou ex-conjointe	1 035	23	2 619	51	2 933	60	1 453	29	643	6	8 683	28
Lien de type petit ami ou petite amie ²	10 409	230	14 935	293	8 989	185	4 338	87	1 557	14	40 228	131
Petit ami actuel ou petite amie actuelle	6 937	154	10 016	196	5 799	119	2 797	56	972	9	26 521	87
Ex-petit ami ou ex-petite amie	3 472	77	4 919	96	3 190	65	1 541	31	585	5	13 707	45
Autre lien intime ³	194	4	335	7	227	5	118	2	74	1	948	3

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.6 — fin

Auteurs présumés de violence envers un partenaire intime et envers d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé, et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé										Total des auteurs présumés		
	15 à 24 ans		25 à 34 ans		35 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et plus				
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	
Total des auteurs présumés													
Lien familial non conjugal ⁴	6 358	141	4 847	95	3 384	69	2 481	50	1 791	16	18 861	62	
Autre lien ⁵	14 003	310	12 581	247	9 138	188	7 099	143	6 891	62	49 712	162	
Étranger	6 198	137	8 050	158	5 412	111	3 297	66	2 526	23	25 483	83	
Total des auteurs présumés	40 344	893	50 768	996	37 585	772	23 052	465	16 111	144	167 860	548	

1. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens). Représente les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

2. Comprend les petits amis et petites amies (actuels et anciens). Représente les auteurs présumés et les victimes de 15 à 89 ans. Dans les articles précédents de *Juristat* sur la violence familiale au Canada, cette catégorie était appelée « Partenaire amoureux ».

3. Comprend les personnes avec lesquelles la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers lesquelles elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque. Représente les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

5. Comprend tous les autres liens entre les auteurs présumés et les victimes : relations non conjugales, non amoureuses et hors de la famille. Il s'agit par exemple d'amis, de simples connaissances, de personnes entretenant des relations d'affaires, de personnes associées à des fins criminelles ainsi que de personnes en situation d'autorité ou de confiance (p. ex. les relations enseignant-élève, médecin-patient). Comprend les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans.

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes et les auteurs présumés de 15 à 89 ans. Les victimes et les auteurs présumés de 90 ans et plus ont été exclus de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquels le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.7

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2017 et 2018

Province ou territoire	2018						Variation du taux en pourcentage de 2017 à 2018		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence aux mains de partenaires intimes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 149	505	323	146	1 472	328	2	5	2
Île-du-Prince-Édouard	317	486	75	120	392	307	27	44	30
Nouvelle-Écosse	2 091	503	591	149	2 682	330	2	-3	1
Nouveau-Brunswick ¹	1 743	583	439	149	2 182	368	12	-9	7
Québec	17 351	498	5 164	149	22 515	324	1	0,2	1
Ontario	23 305	389	5 321	92	28 626	243	8	2	7
Manitoba	5 105	968	1 145	217	6 250	592	-0,3	-8	-2
Saskatchewan	4 763	1 066	1 156	253	5 919	655	-6	-8	-6
Alberta	10 816	626	3 080	176	13 896	400	-1	-1	-1
Colombie-Britannique	9 161	427	2 562	122	11 723	277	-1	1	-1
Yukon	264	1 591	93	548	357	1 063	-9	14	-4
Territoires du Nord-Ouest	922	5 396	221	1 210	1 143	3 233	12	12	12
Nunavut	947	7 483	153	1 133	1 100	4 205	10	5	9
Canada	77 934	507	20 323	134	98 257	322	3	-1	2
Violence aux mains d'autres personnes									
Terre-Neuve-et-Labrador	1 508	663	1 987	898	3 495	779	-1	3	1
Île-du-Prince-Édouard	384	589	437	698	821	642	7	-11	-3
Nouvelle-Écosse	2 584	621	3 264	824	5 848	720	-1	-2	-1
Nouveau-Brunswick ¹	2 265	758	2 886	981	5 151	869	11	7	9
Québec	19 035	546	27 338	788	46 373	667	1	-2	-1
Ontario	30 146	503	42 128	725	72 274	613	3	4	4
Manitoba	6 905	1 309	8 675	1 645	15 580	1 477	2	2	2
Saskatchewan	5 198	1 164	6 669	1 461	11 867	1 314	-6	-4	-5
Alberta	12 396	718	17 681	1 012	30 077	866	1	-2	-1
Colombie-Britannique	11 991	559	18 860	902	30 851	728	11	5	7
Yukon	404	2 434	469	2 761	873	2 600	6	13	10
Territoires du Nord-Ouest	1 065	6 233	1 087	5 952	2 152	6 088	-1	4	1
Nunavut	800	6 321	757	5 605	1 557	5 951	8	-4	2
Canada	94 681	616	132 238	874	226 919	744	3	1	2

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.8**Victimes de violence aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2018**

Sexe de la victime, et région urbaine ou rurale ¹	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ²		Victimes de violence aux mains d'autres personnes ³		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Victimes de sexe féminin	76 719	498	93 474	607	170 193	1 106
Région urbaine	58 513	447	73 698	563	132 211	1 011
Région rurale	18 206	789	19 776	857	37 982	1 645
Victimes de sexe masculin	20 133	133	131 110	866	151 243	999
Région urbaine	14 942	117	106 351	834	121 293	951
Région rurale	5 191	218	24 759	1 039	29 950	1 256
Total des victimes	96 852	317	224 584	736	321 436	1 053
Région urbaine	73 455	284	180 049	697	253 504	981
Région rurale	23 397	499	44 535	949	67 932	1 448

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

2. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

3. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Exclut les relations pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres de population des régions urbaines et rurales ont été ajustés pour correspondre aux limites actuelles des territoires des services de police au sein des régions urbaines et rurales; par conséquent, ces chiffres ne représentent pas les chiffres de population officiels de Statistique Canada pour ces régions. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données des territoires. Exclut les données du Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités de la Gendarmerie royale du Canada puisque celui-ci s'occupe des affaires survenues à l'échelle nationale. Les affaires et les contrevenants ne sont pas circonscrits à une province ou à un territoire précis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.9

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{3,4}	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes ²					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	381	425	103	120	484	276	506	565	719	837	1 225	698
Halifax	896	480	230	129	1 126	309	1 142	611	1 486	835	2 628	720
Moncton	455	667	123	184	578	428	700	1 026	889	1 331	1 589	1 177
Saint John ⁵
Saguenay	320	455	56	77	376	263	384	546	633	874	1 017	712
Québec	1 576	460	463	137	2 039	300	1 908	556	2 797	829	4 705	691
Sherbrooke	284	330	49	59	333	196	395	459	582	695	977	575
Trois-Rivières	325	478	83	126	408	304	380	559	572	866	952	710
Montréal	8 775	495	2 639	152	11 414	326	8 997	508	12 631	730	21 628	617
Gatineau ⁶	731	530	202	150	933	343	888	644	1 356	1 009	2 244	824
Ottawa ⁷	1 496	331	295	68	1 791	202	2 135	472	2 858	657	4 993	563
Kingston	297	404	51	71	348	240	370	503	338	473	708	488
Belleville ⁸	243	517	62	135	305	328	387	823	362	787	749	805
Peterborough	218	390	49	92	267	245	286	512	296	559	582	535
Toronto ⁹	8 175	335	1 701	73	9 876	207	11 997	492	18 322	786	30 319	636
Hamilton ¹⁰	1 036	433	173	74	1 209	256	1 345	562	1 816	778	3 161	669
St. Catharines–Niagara	506	249	81	41	587	147	897	442	1 146	586	2 043	513
Kitchener–Cambridge–Waterloo	1 258	529	383	161	1 641	345	1 774	746	2 323	975	4 097	861
Brantford	337	571	97	169	434	373	411	696	503	878	914	786
Guelph	213	360	38	67	251	216	266	449	337	592	603	519
London	1 050	464	204	94	1 254	283	993	439	1 526	702	2 519	568
Windsor	649	495	147	111	796	302	664	506	876	662	1 540	584
Barrie	300	319	60	65	360	193	378	401	558	605	936	502
Grand Sudbury	369	517	65	93	434	307	448	628	564	806	1 012	716
Thunder Bay	331	620	65	123	396	373	440	824	562	1 063	1 002	943
Winnipeg	1 983	585	305	91	2 288	340	2 954	871	4 565	1 369	7 519	1 118
Regina	811	786	181	173	992	477	666	645	1 004	958	1 670	803
Saskatoon	650	497	102	77	752	287	897	686	1 342	1 020	2 239	853
Lethbridge ⁸	436	875	144	293	580	586	524	1 052	739	1 505	1 263	1 277
Calgary	2 873	473	1 043	172	3 916	322	3 612	594	5 356	882	8 968	738
Edmonton	2 757	478	574	99	3 331	288	3 640	632	5 442	936	9 082	785
Kelowna	337	369	118	133	455	253	456	499	787	887	1 243	690
Abbotsford–Mission	394	498	86	107	480	301	372	471	635	790	1 007	631
Vancouver	3 562	309	846	76	4 408	195	5 935	515	9 518	859	15 453	684
Victoria	647	372	189	114	836	246	946	543	1 619	973	2 565	753

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2.9 — fin

Victimes de violence aux mains de partenaires intimes, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{3,4}	Victimes de violence aux mains de partenaires intimes ¹						Victimes de violence aux mains d'autres personnes ²					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total pour les RMR¹¹	46 041	414	11 350	105	57 391	262	59 637	537	86 924	804	146 561	668
Total pour les régions autres que les RMR	32 811	759	9 250	212	42 061	484	36 106	835	46 499	1 064	82 605	950
Canada	78 852	511	20 600	136	99 452	325	95 743	620	133 423	879	229 166	748

.. indisponible pour une période de référence précise

1 Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans.

2 Représente les victimes de 15 à 89 ans. Exclut les relations pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

4. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

5. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

6. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

7. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

8. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

9. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

10. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

11. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 15 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence entre partenaires intimes désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2.10

Victimes d'homicide aux mains de partenaires intimes et d'autres personnes, selon le sexe de la victime et le type de mobile, Canada, 2008 à 2018

Type de mobile	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Homicide aux mains de partenaires intimes						
Frustration, colère ou désespoir	216	31	28	15	244	28
Dispute ou querelle	237	34	111	59	348	40
Jalousie	147	21	17	9	164	19
Gain financier	15	2	8	4	23	3
Vengeance	15	2	6	3	21	2
Autre mobile ¹	29	4	10	5	39	4
Aucun mobile apparent ²	35	5	7	4	42	5
Mobile inconnu	55	...	9	...	64	...
Total	749	100	196	100	945	100
Homicide aux mains d'autres personnes						
Frustration, colère ou désespoir	162	25	337	12	499	14
Dispute ou querelle	176	27	1 257	44	1 433	41
Jalousie	12	2	118	4	130	4
Gain financier	46	7	274	10	320	9
Vengeance	28	4	180	6	208	6
Autre mobile ¹	130	20	463	16	593	17
Aucun mobile apparent ²	92	14	246	9	338	10
Mobile inconnu	51	...	174	...	225	...
Total	697	100	3 049	100	3 746	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend la dissimulation, l'euthanasie et la violence sexuelle.

2. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 60 % des affaires d'homicide entre partenaires intimes qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides entre partenaires intimes désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.

Représente les victimes de 15 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires comportant un mobile inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2.11
Victimes d'homicide aux mains de partenaires intimes, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2008 à 2018

Année	Victimes d'homicide aux mains d'un conjoint						Victimes d'homicide aux mains d'un petit ami ou d'une petite amie						Total des victimes ⁶		
	Victimes aux mains d'un conjoint marié ¹		Victimes aux mains d'un conjoint de fait ²		Total des victimes d'homicide aux mains d'un conjoint ³		Victimes d'homicide aux mains d'un petit ami ou d'une petite amie ⁴		Victimes d'homicide aux mains d'un partenaire intime de même sexe ⁵		Femmes	Hommes	Total		
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Total
	nombre														
2008	31	6	15	11	46	17	19	5	0	3	65	25	90		
2009	29	5	21	11	50	16	20	4	0	2	70	22	92		
2010	21	3	27	13	48	16	15	8	0	3	63	27	90		
2011	32	1	28	5	60	6	20	3	1	5	81	14	95		
2012	34	5	20	5	54	10	16	3	1	3	71	16	87		
2013	20	2	20	4	40	6	18	7	1	1	59	14	73		
2014	33	0	26	7	59	7	13	6	0	3	72	16	88		
2015	19	1	35	9	54	10	18	2	0	1	72	13	85		
2016	24	1	20	9	44	10	16	4	2	1	62	15	77		
2017	23	1	22	6	45	7	21	5	1	2	67	14	81		
2018	21	4	28	7	49	11	17	7	1	2	67	20	87		
2008 à 2018	287	29	262	87	549	116	193	54	7	26	749	196	945		
	pourcentage														
2018	31	20	42	35	73	55	25	35	1	10	100	100	100		
2008 à 2018	38	15	35	44	73	59	26	28	1	13	100	100	100		

1. Comprend les conjoints et conjointes de sexe opposé mariés, séparés et divorcés.

2. Comprend les conjoints et conjointes de sexe opposé vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les conjoints et conjointes de sexe opposé mariés, séparés et divorcés ainsi que les conjoints et conjointes de sexe opposé vivant en union libre (actuels et anciens).

4. Comprend les petits amis et petites amies de sexe opposé (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes de sexe opposé. Dans les articles précédents de *Juristat* sur la violence familiale au Canada, cette catégorie était appelée « Partenaire amoureux ».

5. Comprend les conjoints et les conjointes de même sexe mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre (actuels et anciens), ainsi que les petits amis et les petites amies de même sexe (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes de même sexe.

6. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Comprend les partenaires de sexe opposé et ceux de même sexe.

Note : Les homicides entre partenaires intimes désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés et divorcés), les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens), les petits amis et petites amies (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. Représente les victimes de 15 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Section 3 : Violence familiale envers les aînés au Canada, affaires déclarées par la police, 2018

par Laura Savage

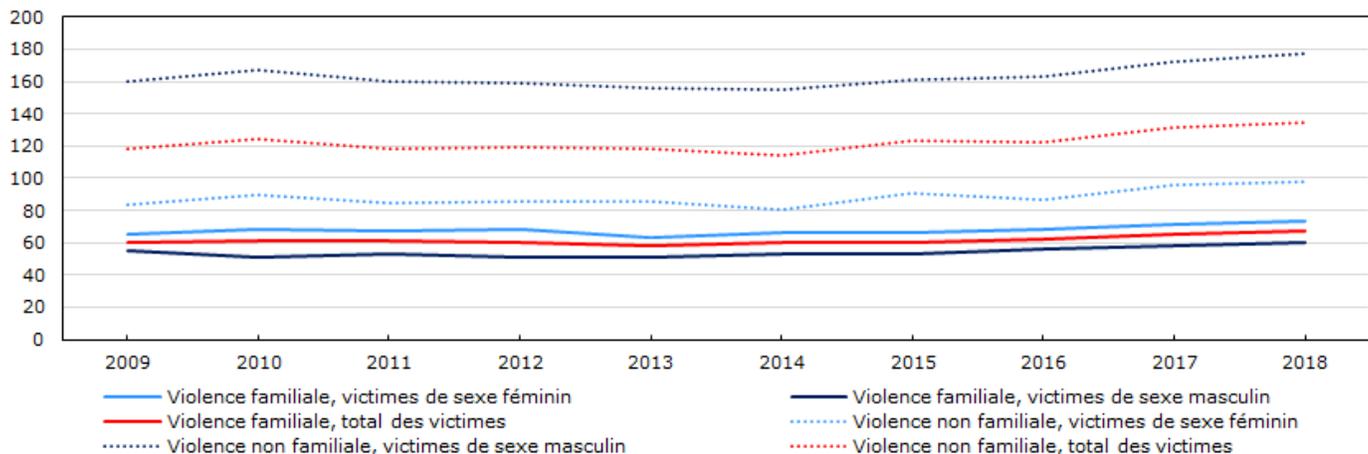
Le tiers des aînés victimes d'affaires de violence déclarées par la police sont agressés par un membre de la famille

- Selon les données déclarées par la police, 12 202 aînés (65 ans et plus)¹ ont été victimes de violence au Canada en 2018². Parmi ces victimes, 45 % étaient des femmes et 55 %, des hommes (tableau 3.1).
- Le tiers (33 %) des aînés victimes d'affaires de violence déclarées par la police ont été agressés par un membre de la famille, comme un enfant, un conjoint, un frère ou une sœur, ou un autre membre de la famille. Les femmes âgées victimes de violence familiale étaient plus susceptibles d'être agressées par un conjoint (14 %) que les hommes âgés, lesquels étaient le plus souvent agressés par leur enfant (9 %) (tableau 3.1).
- De 2017 à 2018, le taux de violence familiale envers les aînés a augmenté de 4 %, tandis que le taux de violence non familiale a augmenté de 2 %. De 2009 à 2018, le taux de violence familiale envers les aînés a augmenté de 11 %, et le taux de violence non familiale a connu une augmentation légèrement plus prononcée (+15 %) (graphique 3.1)³.
- En 2018, le taux global d'affaires de violence familiale envers les aînés déclarées par la police était de 67 victimes pour 100 000 personnes, et le taux de violence non familiale, de 135 victimes pour 100 000 personnes. Les voies de fait⁴ étaient l'infraction qui affichait les taux les plus élevés dans les affaires de violence envers les aînés, qu'il s'agisse de violence familiale (47 victimes pour 100 000 personnes) ou de violence non familiale (80) (tableau 3.2).
- Le taux de violence familiale était plus élevé chez les femmes âgées (74 victimes pour 100 000 personnes) que chez les hommes âgés (60). Cependant, on observait l'inverse en ce qui concerne la violence non familiale, les hommes âgés affichant un taux de victimisation avec violence de près du double de celui observé chez les femmes âgées (178 victimes par rapport à 98 victimes pour 100 000 personnes) (tableau 3.2).

Graphique 3.1

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Dans les affaires déclarées par la police, plus de 4 agressions sexuelles sur 10 commises contre des aînés ne sont pas classées

- Une affaire criminelle est considérée comme classée lorsqu'une accusation est déposée ou recommandée, ou lorsqu'elle est traitée d'une autre façon par la police (p. ex. en aiguillant la personne vers un programme de déjudiciarisation). En 2018, les affaires de violence familiale envers les aînés, peu importe le type d'infraction, ont été plus souvent classées par mise en accusation que les affaires de violence non familiale (tableau 3.3).

- Quant aux affaires de violence familiale déclarées par la police, plus de 4 affaires d'agression sexuelle⁵ sur 10 (43 %) n'ont pas été classées, comparativement à environ 2 affaires de voies de fait sur 10 (16 %) et à d'autres infractions avec violence ou menace de violence⁶ (23 %) (tableau 3.3).

La majorité des aînés victimes de violence familiale vivent avec la personne qui les a agressés

- La grande majorité des femmes âgées (92 %) et des hommes âgés (88 %) victimes de violence familiale ont été agressés dans un lieu résidentiel (tableau 3.4).
- Parmi les aînés victimes de violence familiale qui ont été agressés dans un lieu résidentiel, environ 6 sur 10 (62 % des victimes de sexe féminin et 58 % des victimes de sexe masculin) vivaient avec la personne qui les a agressés (tableau 3.4).

La force physique est employée contre 6 aînés victimes de violence familiale sur 10

- Environ 6 aînés victimes de violence familiale sur 10 (63 %) ont vu leur agresseur employer la force physique à leur endroit. Cette proportion était semblable à celle observée chez les aînés victimes de violence non familiale (62 %) (tableau 3.5).
- La présence d'une arme, comme une arme à feu, un couteau ou une autre arme, était un peu plus fréquente dans les affaires impliquant des aînés de sexe masculin qui ont été victimes de violence familiale (20 %) que chez les aînés de sexe féminin qui ont été l'objet de violence familiale (15 %) (tableau 3.5)⁷.

Dans les affaires de violence familiale envers les aînés, les auteurs présumés de sexe masculin étaient le plus souvent eux-mêmes des aînés

- Parmi les auteurs présumés de violence familiale envers les aînés, on dénombrait 4 auteurs présumés de sexe féminin et 10 auteurs présumés de sexe masculin pour 100 000 personnes (tableau 3.6)⁸.
- Le taux d'auteurs présumés de sexe masculin de violence familiale envers les aînés était le plus élevé chez les hommes de 65 ans et plus (19 auteurs présumés pour 100 000 personnes) (tableau 3.6).

Selon les données policières, le taux de violence envers les aînés a connu une légère hausse de 2017 à 2018

- Le Nunavut (1 644 victimes pour 100 000 personnes) et les Territoires du Nord-Ouest (1 490) ont affiché les plus hauts taux globaux de violence familiale envers les aînés. En revanche, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ont enregistré les taux les plus faibles (49 et 53 victimes pour 100 000 personnes, respectivement) (tableau 3.7).
- La violence familiale envers les aînés a augmenté de 4 % de 2017 à 2018, mais ce sont les Territoires du Nord-Ouest qui ont enregistré la plus forte hausse (+27 %). De 2017 à 2018, la violence non familiale envers les aînés a augmenté de 2 % (tableau 3.7)⁹.
- Peu importe le sexe de la victime, le taux de violence familiale envers les aînés était plus élevé dans les régions rurales (93 victimes pour 100 000 personnes) que dans les régions urbaines (60). En revanche, le taux de violence non familiale envers les aînés dans les régions rurales (130) était semblable à celui dans les régions urbaines (135) (tableau 3.8)¹⁰.
- Dans l'ensemble, le taux de violence familiale était plus faible chez les aînés vivant dans les plus grandes villes du Canada (régions métropolitaines de recensement ou RMR) que parmi ceux vivant dans des régions autres que les RMR (60 victimes par rapport à 83 victimes pour 100 000 personnes). Dans les RMR, le plus haut taux de violence familiale envers les aînés a été enregistré à Kitchener–Cambridge–Waterloo (114 victimes pour 100 000 personnes), ce qui était en grande partie attribuable au taux de violence envers les aînés de sexe féminin (134) (tableau 3.9)¹¹.
- Le taux de violence familiale était plus élevé chez les aînés de sexe féminin dans la majorité des RMR du Canada. Les RMR de Sherbrooke, St. Catharines–Niagara, Barrie, Thunder Bay, Regina, Abbotsford–Mission et Victoria faisaient exception (tableau 3.9).

Plus du tiers des homicides commis contre un aîné par un membre de la famille sont motivés par la frustration, la colère ou le désespoir

- Les homicides commis au sein de la famille surviennent dans des contextes interpersonnels complexes, lesquels peuvent être difficiles à expliquer au moyen des données policières¹². Néanmoins, une analyse des mobiles déclarés par la police est importante afin d'élaborer les politiques de prévention de la violence. De 2008 à 2018, la frustration, la colère ou le désespoir (37 %) — une gamme d'émotions typiques chez les contrevenants qui exercent un contrôle sur leur victime — et une dispute ou une querelle (36 %) étaient les principaux mobiles des homicides commis contre les aînés au sein de la famille. En comparaison, ces mobiles représentaient une proportion plus faible dans le cas des homicides commis contre les aînés dans un contexte non familial (25 % et 20 %, respectivement) (tableau 3.10).

- De 2008 à 2018, le taux d'homicides commis contre un aîné au sein de la famille a augmenté de 32 %, lequel est passé de 2,8 victimes pour 1 million d'aînés à 3,6. Le taux d'homicides commis contre les aînés dans un contexte non familial a aussi augmenté (+34 %), lequel est passé de 3,2 victimes pour 1 million d'aînés en 2008 à 4,3 en 2018. En 2018, 22 aînés ont été victimes d'un homicide commis au sein de la famille (tableau 3.11).

Encadré 3.1 Violence envers les aînés vivant en résidence

La proportion de personnes de 65 ans et plus devrait continuer de croître rapidement. Selon les plus récentes projections démographiques, 1 Canadien sur 5 (20 %) pourrait être âgé de 65 ans et plus d'ici 2024¹³.

À mesure que la population vieillit, le nombre d'aînés (65 ans et plus) vivant dans des établissements de soins infirmiers continue de^{14, 15}. Parmi les 12 202 aînés qui ont été victimes d'affaires de violence déclarées par la police en 2018, 946 (8 %) d'entre eux ont été agressés dans un établissement de soins infirmiers ou dans une maison de retraite. La plupart (79 %) des aînés victimes de violence ont été l'objet de voies de fait, et près de 2 aînés victimes de violence sur 10 (18 %) ont été l'objet d'une agression sexuelle. Les aînés constituant la proportion restante ont subi d'autres formes de comportement violent.

Parmi les affaires comportant une seule victime et un seul auteur présumé, plus de 7 aînés victimes de violence sur 10 (71 %) ont été agressés par une simple connaissance, souvent un autre aîné (85 %).

Ce n'est qu'en 2017 que les établissements de soins infirmiers et les maisons de retraite ont été ajoutés au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme lieux où les aînés sont victimes de violence. Il se peut donc que certains services de police n'aient pas encore entièrement intégré ces catégories dans leurs pratiques de codage. Les renseignements que contient le présent encadré reflètent les données disponibles pour les établissements de soins infirmiers et les maisons de retraite.

Notes

1. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.
2. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les chiffres représentent le nombre de victimes dans les affaires de violence. Il se peut que certaines victimes aient été l'objet de plus d'une affaire et qu'elles soient donc comptées plus d'une fois dans le présent rapport.
3. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
4. Les voies de fait comprennent les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).
5. Les agressions sexuelles comprennent les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).
6. Comprend toutes les autres infractions avec violence. L'homicide, les autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre sont toutefois exclus.
7. Les données sur le type d'arme présent et sur le degré de gravité des blessures excluent celles de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données.
8. Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime.
9. Les chiffres des tendances reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend les données de 99 % des services de police au Canada. Par conséquent, il se peut que les chiffres des tendances ne correspondent pas à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.
10. Exclut les données des territoires. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada.
11. Pour obtenir la définition de « région métropolitaine de recensement (RMR) », veuillez consulter la note 10.

12. De 2008 à 2018, les services de police ont établi que dans 34 % des affaires d'homicide commises contre des aînés au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale.

13. Statistique Canada, 2019, *Estimations démographiques annuelles : Canada, provinces et territoires*, produit n° 91-215-X au catalogue.

14. Voir Rochelle Garner et autres, 2018, « Transitions vers les soins de longue durée et les soins en établissement chez les Canadiens âgés », *Rapports sur la santé*, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada.

15. Voir Ontario Health Coalition, 2019, « Situation critical: Planning, access, levels of care and violence in Ontario's long-term care ».

Tableaux de données détaillés

Tableau 3.1

Âînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le lien de l'auteur présumé avec celle-ci, Canada, 2018

Lien de l'auteur présumé avec la victime	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Lien familial	2 366	43	1 695	25	4 061	33
Enfant ¹	674	12	591	9	1 265	10
Conjoint ou conjointe ²	751	14	324	5	1 075	9
Frère ou sœur ³	288	5	216	3	504	4
Autre membre de la famille ⁴	653	12	564	8	1 217	10
Lien non familial	3 142	57	4 994	75	8 136	67
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	177	3	145	2	322	3
Ami ⁶	207	4	314	5	521	4
Simple connaissance ⁷	1 478	27	1 861	28	3 339	27
Symbole d'autorité ⁸	129	2	126	2	255	2
Étranger	1 018	18	2 196	33	3 214	26
Autre lien ⁹	133	2	352	5	485	4
Lien inconnu	1	...	4	...	5	...
Total des victimes	5 509	100	6 693	100	12 202	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

2. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie « Autres partenaires intimes » désigne la violence commise par une personne avec laquelle la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes et les auteurs présumés de 90 ans et plus ont été exclus de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.2

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et le type d'infraction, Canada, 2018

Type d'infraction	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	16	0,5	12	0,4	28	0,5
Tentative de meurtre ²	5	0,2	11	0,4	16	0,3
Agressions sexuelles ³	57	2	3	0,1	60	1
Voies de fait ⁴	1 644	51	1 190	42	2 834	47
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	644	20	479	17	1 123	19
Total — violence familiale	2 366	74	1 695	60	4 061	67
Violence non familiale						
Homicide et autres infractions causant la mort ¹	10	0,3	20	0,7	30	0,5
Tentative de meurtre ²	7	0,2	11	0,4	18	0,3
Agressions sexuelles ³	413	13	38	1	451	7
Voies de fait ⁴	1 613	50	3 201	114	4 814	80
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence ⁵	1 099	34	1 724	61	2 823	47
Total — violence non familiale	3 142	98	4 994	178	8 136	135
Total des victimes	5 508	172	6 689	238	12 197	203

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle entraînant la mort, et les autres infractions connexes entraînant la mort.

2. Comprend le complot en vue de commettre un meurtre.

3. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

4. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

5. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.3

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence familiale						Victimes de violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Agressions sexuelles²													
Affaires non classées	24	42	2	67	26	43	187	45	24	63	211	47	46
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation ³	8	14	1	33	9	15	53	13	5	13	58	13	13
Autre raison ⁴	16	28	1	33	17	28	134	32	19	50	153	34	33
Affaires classées par mise en accusation ⁵	20	35	1	33	21	35	74	18	5	13	79	18	20
Affaires classées sans mise en accusation	13	23	0	0	13	22	152	37	9	24	161	36	34
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	8	14	0	0	8	13	65	16	4	11	69	15	15
Motif hors du contrôle du service de police	2	4	0	0	2	3	13	3	0	0	13	3	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	2	4	0	0	2	3	70	17	5	13	75	17	15
Autre raison ⁷	1	2	0	0	1	2	4	1	0	0	4	1	1
Total⁸	57	100	3	100	60	100	413	100	38	100	451	100	100
Voies de fait⁹													
Affaires non classées	252	15	194	16	446	16	578	36	1 092	34	1 670	35	28
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation ³	41	2	36	3	77	3	84	5	130	4	214	4	4
Autre raison ⁴	211	13	158	13	369	13	494	31	962	30	1 456	30	24
Affaires classées par mise en accusation ⁵	941	57	590	50	1 531	54	421	26	1 217	38	1 638	34	41
Affaires classées sans mise en accusation	451	27	406	34	857	30	614	38	892	28	1 506	31	31
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	286	17	277	23	563	20	225	14	502	16	727	15	17
Motif hors du contrôle du service de police	57	3	42	4	99	3	56	3	72	2	128	3	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	83	5	74	6	157	6	301	19	280	9	581	12	10
Autre raison ⁷	25	2	13	1	38	1	32	2	38	1	70	1	1
Total⁸	1 644	100	1 190	100	2 834	100	1 613	100	3 201	100	4 814	100	100
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰													
Affaires non classées ³	152	24	108	23	260	23	515	47	751	44	1 266	45	39
Affaires dont la preuve est insuffisante pour procéder à une mise en accusation ³	19	3	16	3	35	3	65	6	130	8	195	7	6
Autre raison ⁴	133	21	92	19	225	20	450	41	621	36	1 071	38	33
Affaires classées par mise en accusation ⁵	342	53	237	49	579	52	407	37	628	36	1 035	37	41

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.3 — fin

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'infraction et l'état de classement des affaires, Canada, 2018

Type d'infraction et état de classement des affaires	Victimes de violence familiale						Victimes de violence non familiale						Total des victimes ¹
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence¹⁰													
Affaires classées sans mise en accusation	150	23	134	28	284	25	177	16	345	20	522	18	20
La victime ou le plaignant demande qu'aucune autre mesure ne soit prise (auteur présumé identifié) ⁶	95	15	85	18	180	16	93	8	215	12	308	11	12
Motif hors du contrôle du service de police	15	2	16	3	31	3	23	2	45	3	68	2	3
Pouvoir discrétionnaire du service de police	36	6	29	6	65	6	51	5	62	4	113	4	5
Autre raison ⁷	4	1	4	1	8	1	10	1	23	1	33	1	1
Total⁸	644	100	479	100	1 123	100	1 099	100	1 724	100	2 823	100	100

1. Comprend les aînés victimes de violence familiale et non familiale.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

3. Après la reclassification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, un certain nombre de nouvelles catégories de classement ont été créées en 2018. Remplaçant l'ancienne catégorie « Affaires non classées », les nouvelles catégories comprennent « Affaires dont la preuve est insuffisante pour pouvoir procéder à une mise en accusation », « Dossier ouvert et en cours d'enquête » et « Affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié) ». Comme ces nouvelles catégories ont été mises en œuvre tout au long de l'année, les données de 2018 peuvent faire l'objet de déclarations incohérentes et doivent être utilisées avec prudence.

4. Comprend les dossiers ouverts et en cours d'enquête, et les affaires où la victime ou le plaignant refuse de collaborer (aucun auteur présumé identifié).

5. Comprend les affaires classées par mise en accusation, les affaires où une accusation est recommandée, ainsi que les affaires où une accusation est recommandée, mais pour lesquelles la Couronne refuse de porter toute accusation.

6. Comprend les affaires où l'auteur présumé était connu et où la preuve obtenue était suffisante pour appuyer le dépôt d'une accusation, mais où le plaignant a refusé le dépôt d'accusations contre l'auteur présumé. Par conséquent, la police a utilisé son pouvoir discrétionnaire pour ne pas porter ou recommander une accusation.

7. Comprend ce qui suit : l'auteur présumé s'est suicidé ou est décédé; le plaignant ou un témoin est décédé; l'auteur présumé a moins de 12 ans, a l'immunité diplomatique, a été admis dans un centre de santé mentale, se trouve dans un autre pays, est impliqué dans d'autres affaires, purge déjà une peine ou a été orienté vers un programme de déjudiciarisation; l'affaire a été classée en vertu d'une instance inférieure ou elle a été classée par un autre organisme fédéral, provincial ou municipal.

8. Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une affaire, un seul et même état de classement de l'affaire est consigné relativement à chacune des victimes. Par exemple, si des accusations sont portées relativement à une infraction commise contre l'une des victimes, l'état de classement de l'affaire pour toutes les victimes sera « mise en accusation ». Par conséquent, il est possible que les chiffres soient sous-estimés ou surestimés en ce qui a trait à l'état de classement de l'affaire.

9. Comprend les voies de fait de niveau 1, de niveau 2 (voies de fait armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (voies de fait graves).

10. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs. L'homicide, les autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre sont toutefois exclus.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison des chiffres relativement faibles, les données sur les homicides, les autres infractions causant la mort et les tentatives de meurtre ne sont pas présentées dans ce tableau. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Dans les cas de violence familiale, tous les secteurs de compétence canadiens ont adopté des politiques favorables à l'inculpation. Les paramètres particuliers de ces politiques peuvent varier d'une région à l'autre.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.4

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lieu de l'affaire et le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2018

Lieu de l'affaire	Violence familiale										Violence non familiale	
	Enfant ¹		Conjoint ou conjointe ²		Frère ou sœur ³		Autre membre de la famille ⁴		Total		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin		
	pourcentage											
Lieu résidentiel et occupation/inoccupation ⁵	92	89	92	93	92	81	90	87	92	88	66	49
Occupé par la victime et par l'auteur présumé	56	57	85	82	45	46	48	49	62	58	38	26
Occupé par la victime, mais non par l'auteur présumé ⁶	35	36	9	11	40	33	37	34	28	30	44	49
Occupé par l'auteur présumé, mais non par la victime ⁷	6	4	3	4	7	9	7	7	6	6	7	9
Occupé ni par la victime ni par l'auteur présumé ⁸	3	4	2	3	8	12	8	10	5	6	10	16
Aire ouverte ⁹	4	6	4	3	4	8	5	7	4	6	17	28
Autre lieu ¹⁰	4	5	3	4	5	10	5	5	4	5	17	23
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

2. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les maisons unifamiliales, les unités de logement (p. ex. les appartements, les logements en copropriété), les logements commerciaux (p. ex. les chambres d'hôtel), les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers collectifs communautaires et les maisons de transition. L'occupation/inoccupation ne s'applique qu'aux lieux résidentiels. Elle permet d'indiquer si les lieux étaient habités par la victime ou l'auteur présumé au moment de l'affaire.

6. Comprend les lieux résidentiels occupés par la victime, mais non par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

7. Comprend les lieux résidentiels occupés par l'auteur présumé, mais non par la victime.

8. Comprend les lieux résidentiels occupés ni par la victime ni par l'auteur présumé. Comprend également les lieux résidentiels non occupés par la victime, mais dont l'occupation par l'auteur présumé est inconnue.

9. Comprend les parcs de stationnement, les rues, les routes, les autoroutes et les autres aires ouvertes (p. ex. les terrains de jeux en plein air, les parcs, les champs).

10. Comprend aussi les autobus urbains et les aribus, les métros et les stations de métro, et les autres installations de transport public et installations attenantes.

10. Comprend les constructions situées sur une propriété privée (p. ex. les remises, les garages isolés, les bateaux de pêche et autres constructions); les lieux commerciaux (p. ex. les banques, les bars, les restaurants, les concessionnaires d'automobiles, les magasins et les stations-service); les écoles (y compris les universités et les collèges) pendant les activités surveillées et en dehors de celles-ci et les lieux non commerciaux (p. ex. les immeubles de l'administration publique, les centres communautaires, les établissements à vocation religieuse, les hôpitaux et les établissements correctionnels), entre autres.

Note : La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ainsi que les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles la police ignorait le lieu de l'affaire et l'occupation par la victime et l'auteur présumé. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.5

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et le degré de gravité des blessures, Canada, 2018

Type d'arme sur les lieux de l'affaire et degré de gravité des blessures	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
Aucune arme ¹	112	7	91	7	203	7	198	8	219	6	417	7
Menaces ²	225	13	167	13	392	13	252	11	434	12	686	11
Force physique	1 120	65	758	60	1 878	63	1 615	67	2 183	59	3 798	62
Arme	258	15	248	20	506	17	332	14	853	23	1 185	19
Arme à feu	19	1	14	1	33	1	45	2	121	3	166	3
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ³	76	4	90	7	166	6	83	3	222	6	305	5
Massue ou autre instrument contondant	37	2	38	3	75	3	29	1	113	3	142	2
Autre arme ⁴	126	7	106	8	232	8	175	7	397	11	572	9
Arme inconnue	25	...	18	...	43	...	51	...	75	...	126	...
Total — types d'armes sur les lieux de l'affaire	1 740	100	1 282	100	3 022	100	2 448	100	3 764	100	6 212	100
Aucune blessure corporelle ⁵	978	59	687	55	1 665	57	1 652	70	2 091	57	3 743	62
Blessures corporelles	692	41	554	45	1 246	43	702	30	1 554	43	2 256	38
Blessures corporelles mineures ⁶	641	38	523	42	1 164	40	665	28	1 399	38	2 064	34
Blessures corporelles graves ou décès ⁷	51	3	31	2	82	3	37	2	155	4	192	3
Gravité inconnue	70	...	41	...	111	...	94	...	119	...	213	...
Total — degré de gravité des blessures	1 740	100	1 282	100	3 022	100	2 448	100	3 764	100	6 212	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

2. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

3. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les haches, les lames de rasoir et les flèches.

4. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

5. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires pour lesquelles aucune blessure visible n'a été remarquée par la police.

6. Désigne les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité uniquement des premiers soins (p. ex. pansement adhésif ou glace).

7. Désigne les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement médical, ainsi que les blessures qui ont entraîné la mort.

Note : L'arme présente dans l'affaire (le cas échéant) peut avoir causé ou non les blessures de la victime (le cas échéant). La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données de la province de Québec en raison de préoccupations liées à la qualité des données. Les affaires pour lesquelles le type d'arme utilisé ou le degré de gravité des blessures était inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.6

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les aînés, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Auteurs présumés de sexe féminin										
Lien familial	14	0,4	294	4	237	5	127	4	672	4
Enfant ¹	4	0,1	120	2	62	1	2	0,1	188	1
Conjoint ou conjointe ²	0	0	20	0,3	109	2	105	3	234	1
Frère ou sœur ³	4	0,1	43	1	22	0,4	8	0,2	77	0,4
Autre membre de la famille ⁴	6	0,2	111	2	44	1	12	0,4	173	1
Lien non familial	21	1	320	5	298	6	262	8	901	5
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	1	0,03	28	0,4	46	1	13	0,4	88	0,5
Ami ⁶	0	0	29	0,4	42	1	25	1	96	1
Simple connaissance ⁷	3	0,1	131	2	140	3	187	6	461	3
Symbole d'autorité ⁸	6	0,2	17	0,3	14	0,3	3	0,1	40	0,2
Étranger	10	0,3	95	1	34	1	28	1	167	1
Autre lien ⁹	1	0,03	20	0,3	22	0,4	6	0,2	49	0,3
Total des auteurs présumés de sexe féminin	35	1	614	9	535	10	389	12	1 573	9
Auteurs présumés de sexe masculin										
Lien familial	73	2	757	11	485	10	538	19	1 853	10
Enfant ¹	17	0,5	366	5	221	4	3	0,1	607	3
Conjoint ou conjointe ²	0	0	6	0,1	88	2	488	17	582	3
Frère ou sœur ³	15	0,4	85	1	62	1	24	1	186	1
Autre membre de la famille ⁴	41	1	300	4	114	2	23	1	478	3
Lien non familial	58	2	1 067	16	997	20	740	26	2 862	16
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	1	0,03	19	0,3	66	1	47	2	133	1
Ami ⁶	0	0	51	1	92	2	73	3	216	1
Simple connaissance ⁷	8	0,2	357	5	528	11	501	18	1 394	8
Symbole d'autorité ⁸	9	0,2	46	1	21	0,4	6	0,2	82	0,5
Étranger	37	1	512	8	199	4	90	3	838	5
Autre lien ⁹	3	0,1	82	1	91	2	23	1	199	1
Total des auteurs présumés de sexe masculin	131	4	1 824	27	1 482	30	1 278	45	4 715	26
Total des auteurs présumés										
Lien familial	87	1	1 051	8	722	7	665	11	2 525	7
Enfant ¹	21	0,3	486	4	283	3	5	0,1	795	2
Conjoint ou conjointe ²	0	0	26	0,2	197	2	593	10	816	2
Frère ou sœur ³	19	0,3	128	1	84	1	32	1	263	1
Autre membre de la famille ⁴	47	1	411	3	158	2	35	1	651	2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.6 — fin

Auteurs présumés de violence familiale et non familiale envers les aînés, affaires déclarées par la police, selon le sexe et le groupe d'âge de l'auteur présumé et le lien de celui-ci avec la victime, Canada, 2018

Sexe de l'auteur présumé et lien de celui-ci avec la victime	Groupe d'âge de l'auteur présumé								Total des auteurs présumés	
	17 ans ou moins		18 à 44 ans		45 à 64 ans		65 ans et plus			
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des auteurs présumés										
Lien non familial	79	1	1 387	10	1 295	13	1 002	17	3 763	10
Partenaire amoureux ou autre partenaire intime ⁵	2	0,03	47	0,4	112	1	60	1	221	1
Ami ⁶	0	0	80	1	134	1	98	2	312	1
Simple connaissance ⁷	11	0,2	488	4	668	7	688	11	1 855	5
Symbole d'autorité ⁸	15	0,2	63	0,5	35	0,3	9	0,1	122	0,3
Étranger	47	1	607	5	233	2	118	2	1 005	3
Autre lien ⁹	4	0,1	102	1	113	1	29	0,5	248	1
Total des auteurs présumés	166	2	2 438	18	2 017	20	1 667	28	6 288	17

1. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil.

2. Comprend les conjoints et conjointes mariés, séparés et divorcés, ainsi que les conjoints et conjointes vivant en union libre (actuels et anciens).

3. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, ainsi que les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil.

4. Comprend tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille).

5. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes. La catégorie « Autres partenaires intimes » désigne la violence commise par une personne avec laquelle la victime a entretenu une relation de nature sexuelle ou envers laquelle elle a éprouvé une attirance sexuelle qui était réciproque.

6. Comprend les colocataires, qui représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

7. Comprend les voisins.

8. Comprend les personnes en situation d'autorité ou de confiance qui ne sont pas des membres de la famille. Comprend les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés (p. ex. les relations élève-enseignant et patient-médecin). Les symboles d'autorité inversés représentent une nouvelle catégorie de lien depuis 2013.

9. Comprend les personnes entretenant des relations d'affaires et les personnes associées à des fins criminelles (les relations avec la victime qui reposent sur des activités illicites, comme les activités liées aux drogues et à la prostitution).

Note : Comprend les affaires comportant un seul auteur présumé et une seule victime. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes et les auteurs présumés de 90 ans et plus ont été exclus de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes et les auteurs présumés dont le sexe ou l'âge était inconnu. Les auteurs présumés dont le lien avec la victime était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.7

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2017 et 2018

Province ou territoire	2018						Variation du taux en pourcentage de 2017 à 2018		
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Total des victimes
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage		
Violence familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	46	85	32	64	78	75	48	-17	12
Île-du-Prince-Édouard	7	46	7	52	14	49	-33	-25	-29
Nouvelle-Écosse	70	70	45	52	115	62	21	-1	11
Nouveau-Brunswick ¹	69	94	58	87	127	91	15	7	11
Québec	626	79	413	59	1 039	69	3	-6	-1
Ontario	754	61	460	44	1 214	53	12	15	13
Manitoba	65	64	77	86	142	74	-13	7	-3
Saskatchewan	73	84	77	100	150	91	-29	-8	-19
Alberta	285	103	202	81	487	93	2	-3	-0,5
Colombie-Britannique	306	67	264	64	570	66	-7	18	3
Yukon	6	272	6	242	12	257	13	-29	-13
Territoires du Nord-Ouest	26	1 625	25	1 371	51	1 490	5	60	27
Nunavut	12	1 744	12	1 554	24	1 644	29	-16	2
Canada	2 345	73	1 678	60	4 023	67	3	4	4
Violence non familiale									
Terre-Neuve-et-Labrador	38	70	56	112	94	90	-8	-32	-24
Île-du-Prince-Édouard	11	72	25	187	36	126	-18	21	5
Nouvelle-Écosse	59	59	98	113	157	84	-27	-12	-18
Nouveau-Brunswick ¹	71	96	103	155	174	124	56	0,1	17
Québec	694	87	1 230	175	1 924	128	-1	-5	-3
Ontario	1 481	120	1 833	175	3 314	145	4	14	10
Manitoba	103	101	190	213	293	154	-5	4	1
Saskatchewan	68	78	154	199	222	135	-14	-4	-7
Alberta	221	80	480	193	701	133	-2	1	-0,2
Colombie-Britannique	363	80	744	180	1 107	128	8	2	4
Yukon	12	545	16	646	28	599	41	-5	10
Territoires du Nord-Ouest	4	250	29	1 591	33	964	-63	-1	-18
Nunavut	7	1 017	7	907	14	959	-32	-72	-60
Canada	3 132	98	4 965	177	8 097	135	2	3	2

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Repose sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.8
Ânés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région urbaine ou rurale, provinces, 2018

Région urbaine ou rurale ¹	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Violence familiale						
Région urbaine	1 765	67	1 144	51	2 909	60
Région rurale	557	97	508	89	1 065	93
Violence non familiale						
Région urbaine	2 611	99	3 963	177	6 574	135
Région rurale	508	88	979	171	1 487	130

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les populations des régions urbaines et rurales ont été rajustées en fonction des limites réelles du service de police de la région urbaine ou rurale en question, et ne correspondent pas à la population officielle de ces régions selon Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Exclut les données provenant des territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.9

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1,2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
St. John's	11	65	8	55	19	61	14	83	17	118	31	99
Halifax	16	45	9	30	25	38	19	53	33	111	52	79
Moncton	16	106	8	62	24	86	21	139	33	257	54	193
Saint John ³
Saguenay	19	104	15	89	34	97	19	104	32	190	51	146
Québec	60	71	35	50	95	61	105	125	128	182	233	151
Sherbrooke	6	28	9	49	15	38	7	33	19	104	26	66
Trois-Rivières	12	63	4	25	16	45	15	79	25	153	40	113
Montréal	300	82	183	61	483	73	318	87	510	169	828	124
Gatineau ⁴	13	53	9	42	22	47	25	101	38	175	63	136
Ottawa ⁵	37	43	26	36	63	40	66	77	105	145	171	109
Kingston	15	88	1	7	16	51	15	88	17	118	32	102
Belleville ⁶	5	43	1	10	6	28	18	154	11	110	29	134
Peterborough	8	55	4	32	12	45	9	62	12	97	21	78
Toronto ⁷	289	66	174	48	463	58	560	128	731	203	1 291	162
Hamilton ⁸	39	77	13	31	52	56	83	164	82	195	165	178
St. Catharines–Niagara	13	25	23	51	36	37	34	65	63	141	97	100
Kitchener–Cambridge–Waterloo	58	134	33	90	91	114	82	190	95	259	177	221
Brantford	7	54	5	45	12	50	22	170	21	190	43	179
Guelph	11	100	1	12	12	62	5	46	6	71	11	56
London	27	57	9	23	36	42	24	51	63	162	87	101
Windsor	17	60	11	45	28	53	28	99	43	177	71	135
Barrie	4	24	4	30	8	27	18	107	18	135	36	119
Grand Sudbury	8	49	3	22	11	37	8	49	20	148	28	94
Thunder Bay	5	39	5	45	10	42	5	39	23	207	28	117
Winnipeg	31	48	23	43	54	46	69	107	119	224	188	160
Regina	7	39	6	41	13	40	7	39	25	169	32	98
Saskatoon	9	42	5	28	14	36	22	102	36	203	58	148
Lethbridge ⁶	11	110	3	36	14	76	7	70	20	237	27	147
Calgary	72	81	61	78	133	80	77	87	154	197	231	139
Edmonton	81	88	57	71	138	80	71	77	156	194	227	131
Kelowna	13	58	11	56	24	57	10	45	33	167	43	102
Abbotsford–Mission	15	95	15	109	30	102	5	32	28	204	33	112
Vancouver	147	70	97	53	244	62	202	96	348	189	550	140
Victoria	18	43	16	44	34	44	30	71	63	174	93	119

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3.9 — fin

Aînés victimes de violence familiale et non familiale, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la région métropolitaine de recensement, 2018

Région métropolitaine de recensement (RMR) ^{1, 2}	Violence familiale						Violence non familiale					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total pour les RMR⁹	1 448	68	910	50	2 358	60	2 132	99	3 209	177	5 341	135
Total pour les régions autres que les RMR	918	86	785	78	1 703	83	1 010	95	1 785	178	2 795	135
Canada	2 366	74	1 695	60	4 061	67	3 142	98	4 994	178	8 136	135

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les chiffres de population des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

3. Exclut les données de la région métropolitaine de recensement de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données du Service de police de Saint John.

4. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

6. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

7. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

8. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

9. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. La violence familiale désigne la violence commise par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3.10

Aînés victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et le type de mobile, Canada, 2008 à 2018

Type de mobile	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Homicide perpétré au sein de la famille						
Frustration, colère ou désespoir	43	41	22	32	65	37
Dispute ou querelle	30	28	32	47	62	36
Euthanasie ¹	5	5	1	1	6	3
Jalousie	4	4	0	0	4	2
Vengeance	2	2	1	1	3	2
Autre mobile ²	8	8	5	7	13	7
Aucun mobile apparent ³	14	13	7	10	21	12
Mobile inconnu	17	...	7	...	24	...
Total	123	100	75	100	198	100
Homicide perpétré hors de la famille						
Frustration, colère ou désespoir	26	39	30	19	56	25
Dispute ou querelle	5	8	39	25	44	20
Euthanasie ¹	0	0	0	0	0	0
Jalousie	1	2	5	3	6	3
Vengeance	1	2	8	5	9	4
Autre mobile ²	20	30	45	29	65	29
Aucun mobile apparent ³	13	20	29	19	42	19
Mobile inconnu	7	...	10	...	17	...
Total	73	100	166	100	239	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend tous les homicides pour lesquels le mobile principal de l'auteur présumé était l'euthanasie ou le suicide assisté, c'est-à-dire lorsqu'un membre de la famille ou un aidant familial commet l'homicide pour délivrer la victime de ses douleurs physiques chroniques ou de sa souffrance.

2. Comprend le gain financier, la dissimulation et la violence sexuelle.

3. Comprend les maladies mentales et la démence.

Note : Les services de police ont établi que dans 34 % des affaires d'homicide commises contre un aîné au sein de la famille qui comportaient une seule victime et un seul auteur présumé, il y avait des antécédents de violence familiale. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. Les affaires comportant un mobile inconnu sont exclues du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3.11**Aînés victimes d'un homicide perpétré au sein de la famille et hors de la famille, selon le sexe de la victime et l'année, Canada, 2008 à 2018**

Année	Homicide perpétré au sein de la famille						Homicide perpétré hors de la famille					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2008	6	2,49	6	3,08	12	2,76	3	1,25	11	5,65	14	3,21
2009	6	2,43	2	1,00	8	1,79	6	2,43	15	7,47	21	4,69
2010	11	4,36	4	1,93	15	3,26	4	1,58	13	6,28	17	3,70
2011	12	4,64	5	2,33	17	3,59	9	3,48	22	10,27	31	6,55
2012	12	4,49	5	2,23	17	3,46	4	1,50	17	7,58	21	4,27
2013	7	2,54	10	4,27	17	3,33	8	2,90	17	7,26	25	4,90
2014	11	3,87	9	3,70	20	3,79	5	1,76	10	4,11	15	2,84
2015	12	4,11	11	4,36	23	4,22	6	2,05	11	4,36	17	3,12
2016	19	6,31	8	3,06	27	4,80	9	2,99	15	5,73	24	4,26
2017	14	4,50	6	2,21	20	3,43	10	3,21	18	6,62	28	4,80
2018	13	4,04	9	3,19	22	3,64	9	2,79	17	6,03	26	4,30

Note : Les taux sont calculés pour 1 million de personnes de 65 ans et plus. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Les homicides perpétrés au sein de la famille désignent les homicides commis par les conjoints et conjointes (mariés, séparés, divorcés et vivant en union libre), les enfants (biologiques et adoptés, les beaux-fils et belles-filles, et les enfants en famille d'accueil), les frères et sœurs (biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption et de famille d'accueil) et les membres de la famille élargie (p. ex. les petits-enfants, les neveux et nièces, les cousins et cousines, et les membres d'une belle-famille). Représente les victimes de 65 ans et plus. Exclut les victimes des homicides non résolus, ainsi que les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu ou pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Description de l'enquête

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2018, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada. Le dénombrement pour une année donnée concerne toutes les affaires déclarées au cours de cette année, peu importe à quel moment l'affaire est réellement survenue.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave dans l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police. Il est possible de produire, sur demande, des chiffres fondés sur toutes les infractions.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. La couverture de l'Enquête sur les homicides s'établit à 100 % des homicides au Canada depuis que la consignation des renseignements a débuté en 1961. Le dénombrement pour une année donnée concerne tous les homicides déclarés au cours de cette année, peu importe à quel moment l'homicide est réellement survenu.

Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés

En 2018, Statistique Canada a mené le premier cycle de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP). Cette enquête a pour but de recueillir des renseignements sur les incidents vécus par les Canadiens en public, au travail, en ligne et dans leurs relations intimes.

La population cible de l'ESEPP est composée des Canadiens de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les personnes vivant en établissement ne sont pas incluses. Une fois qu'un ménage était joint, une personne de 15 ans et plus était sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. Les données des territoires ont été recueillies selon un plan d'échantillonnage différent et ne sont pas encore disponibles.

La taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 43 296 répondants. Le taux de réponse global se situait à 43,1 %. Parmi les non-répondants figuraient ceux qui ont refusé de participer à l'enquête, ceux qui ne pouvaient pas être joints et ceux qui ne parlaient ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.